



Convention territoriale globale pour la période 2019-2022

Entre

Le Département du Bas-Rhin

Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg cedex,

Représenté par le Président du Département du Bas-Rhin, Monsieur Frédéric BIERRY

Et

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,

22, route de l'Hôpital - 67000 Strasbourg

Représentée par son Directeur, Monsieur Francis BRISBOIS



SOMMAIRE GENERAL

Préambule

Titre I – Dispositions Générales

- Article 1 : Objet de la convention
- Article 2 : Champ d'action des parties prenantes
- Article 3 : Domaines de coopération
- Article 4 : Modalités de gouvernance
- Article 5 : Vie de la convention
 - Art 5.1 – Date d'effet et durée de la convention
 - Art 5.2 – Modification
 - Art 5.3 – Dénonciation

Titre II – Orientations et priorités politiques partagées

Titre II-1 – Orientations et priorités politiques transverses

Thématique 1 : Déclinaison territoriale

Orientation 1 : Renforcer la synergie des démarches territorialisées

- Action 1.1 : Renforcer la coopération entre le Département et la CAF pour la déclinaison territoriale de leurs enjeux

Thématique 2 : Maitrise des risques financiers

Orientation 1 : Partager la connaissance des risques

- Action 2.1 : Mettre en place une coopération renforcée pour une meilleure veille financière sur les partenaires communs de la CAF et du Département

Thématique 3 : Observation sociale et diagnostic territorial

Orientation 1 : Optimiser les échanges de données

- Action 3.1 : Simplifier les transmissions de données

Thématique 4 : Veille et innovation

Titre II-2 – Orientations et priorités politiques thématiques

Thématique 5 : Petite Enfance

Orientation 1 : Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires

- Action 5.1 : Développer les offres innovantes en direction des publics fragiles et/ou en insertion, en assurer le suivi et l'évaluation
- Action 5.2 : Élaborer une stratégie commune de régulation de l'offre d'accueil départementale en veillant au respect des équilibres locaux et de l'équité d'accès pour tous les publics.
- Action 5.3 : Promouvoir l'accueil individuel sous diverses formes

Orientation 2 : Promouvoir la qualité de l'accueil

- Action 5.4 : Promouvoir la démarche départementale qualité de l'accueil collectif auprès de l'ensemble des partenaires de la petite enfance
- Action 5.5 : Poursuivre et intensifier les actions de communication partagées et de coordination des acteurs.

Thématique 6 : Jeunesse

Orientation 1 : Partager une vision commune des enjeux en matière de jeunesse sur un ensemble de thématiques : animation, insertion, accès aux droits et au logement en lien avec l'Etat

- Action 6.1 : Coordonner le pilotage des politiques « jeunesse » sur le département, en partenariat avec l'État et les autres acteurs compétents

Orientation 2 : Développer les nouvelles formes d'éducation au numérique

- Action 6.2 : Inciter les opérateurs à investir les réseaux sociaux utilisés par les jeunes ; Soutenir et valoriser les projets d'éducation au numérique des acteurs de terrain

Orientation 3 : Contribuer à la prévention de la radicalisation

- Action 6.3 : Développer le partenariat avec l'ensemble des parties prenantes agissant sur le sujet

Thématique 7 : Accompagnement des parents

Orientation 1 : Actualiser et faire vivre le nouveau Schéma des services aux familles

- Action 7.1 : Copiloter, avec l'Etat, la révision et la mise en œuvre du nouveau Schéma départemental en renforçant la dimension jeunesse, l'implication des parents et en priorisant une couverture territoriale équilibrée

Orientation 2 : Développer le réseau d'accompagnement des parents et son animation territoriale



Action 7.2 : Définir des attendus partagés de l'animation du réseau des parents, les traduire dans un cahier des charges et assurer un suivi – évaluation de leur mise en œuvre par l'opérateur

Orientation 3 : Promouvoir l'offre de service médiation familiale et espaces rencontres dans toutes ses dimensions

Action 7.3 : Renforcer le pilotage et le suivi d'activité de l'offre médiation familiale et espaces-rencontres pour ajuster l'offre aux besoins et en évaluer la qualité

Orientation 4 : Développer les coopérations pour garantir un égal accès aux droits et aux services

Action 7.4 : Dématérialiser la transmission des déclarations de grossesse en mettant en œuvre une interface logicielle

Thématique 8 : Logement et Habitat

Orientation 1 : Poursuivre la mise en œuvre des actions du PDALHPD

Action 8.1 : Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne

Action 8.2 : Concourir à la prévention des expulsions locatives

Action 8.3 : Concourir à la lutte contre la précarité énergétique

Orientation 2 : Développer des actions volontaristes dans une offre de logement en faveur des jeunes

Action 8.4 : Encourager et accompagner l'accès et le maintien en logement du public jeune

Orientation 3 : Apporter des réponses adaptées et coordonnées aux évolutions des modes de vie des gens du voyage

Action 8.5 : Renforcer les orientations sociales du SDAGV 2018-2023 par la co-signature Etat-CD67-CAF

Action 8.6 : Déployer un centre Départemental de Ressources des Gens du voyage (hors EMS)

Thématique 9 : Insertion

Orientation 1 : Optimiser le pilotage de la gestion du RSA

Action 9.1 : Mettre en application la convention de gestion RSA signée en janvier 2019

Action 9.2 : Renforcer la complémentarité CAF.CD en matière de contrôle et de contentieux du RSA

Thématique 10 : Handicap

Orientation 1 : Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap

Action 10.1 : Optimiser les processus de gestion afin de parvenir à une réduction notable des délais pour les allocataires

Action 10.2 : Mettre en place les relations dématérialisées entre la CAF et la MDPH

Action 10.3 : Rénover le pilotage du partenariat CAF/MDPH



Orientation 2 : Développer et améliorer les services rendus aux personnes confrontées à une situation de handicap

Action 10.4 : Renforcer le partenariat au service des parents et enfants en situation de handicap

Thématique 11 : Animation de la vie sociale

Orientation 1 : Améliorer le pilotage en favorisant une vision partagée dans le cadre du Schéma d'animation de la vie sociale

Action 11.1 : Renforcer et structurer le pilotage, veiller à la coordination et la coopération des acteurs de l'animation, appuyer la participation des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sociaux soutenus.

Orientation 2 : Consolider et professionnaliser l'offre

Action 11.2 : Accompagner la démarche globale de sécurisation des centres sociaux, accompagner la préfiguration du centre social dédié aux gens du voyage hors Eurométropole.

Thématique 12 : Accès aux droits

Orientation 1 : Lutter contre le non recours

Action 12.1 : Repérer les situations de vie nécessitant une adaptation des informations données et un suivi de la situation

Action 12.2 : Mettre en place un parcours pour chacun des publics définis comme prioritaires

Action 12.3 : Développer des campagnes d'information pour sensibiliser certains publics sur leurs droits

Orientation 2 : Inclusion numérique

Action 12.4 : Coordination des acteurs et cartographie

Orientation 3 : Fluidifier l'accès aux droits des publics les plus fragiles

Action 12.5 : Optimiser le circuit de gestion des situations sensibles

Orientation 4 : Coordination des activités de travail social

Action 12.6 : Organiser des échanges réguliers entre les services sociaux



Préambule

Moins importante dans le Bas-Rhin (11,3%) que sur le reste du territoire national (13%) la pauvreté demeure néanmoins marquée dans le département par sa persistance et sa concentration géographique sur certains territoires (jusqu'à 22%).

Ce constat témoigne de l'évolution des politiques sociales qui ont progressivement basculé, à rebours de l'évolution des besoins sociaux des dernières décennies, vers des logiques largement curatives au détriment des logiques de prévention. Elles donnent aux personnes pauvres les moyens de survivre mais sans réelle perspective de sortie et d'autonomie dans la vie sociale et professionnelle.

Un partenariat au service de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

L'enjeu du partenariat entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales est à ce titre de pouvoir mobiliser l'ensemble de leurs compétences et énergies pour anticiper et prévenir les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, de promouvoir le principe d'universalité, qui donne les mêmes droits à chacun et de garantir le principe d'inconditionnalité de l'accueil social qui permet à chacun personne qui le souhaite de pouvoir être accompagné vers l'autonomie.

Cet enjeu s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté récemment présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance, le soutien aux familles et l'exercice de la parentalité, le soutien des jeunes dans leur accès à l'autonomie, l'action sociale de proximité, les dispositifs d'inclusion des personnes en situation de handicap, l'habitat et le logement, les dispositifs d'insertion sont autant de compétences partagées ou croisées et de leviers qu'il convient d'activer de concert pour assurer l'égalité des chances dès les premiers pas de la vie, garantir l'accès aux droits et aux services essentiels pour les plus fragiles.

Depuis 2008, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, en tant qu'acteurs majeurs des politiques sociales sur le territoire Bas-Rhinois, construisent un partenariat privilégié pour répondre à cet enjeu et coordonner leurs politiques et leurs actions dans leurs domaines de compétences.

La présente convention s'inscrit dans la continuité et le renouvellement de ce partenariat historique qui repose sur des valeurs communes :

→ Proximité et accessibilité

L'action sociale du Département et de la CAF s'inscrit dans une logique de proximité pour l'ensemble des territoires du département, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains. À ce titre, les deux institutions souhaitent que le projet social à destination des bas-rhinois puisse délivrer des services au plus près des habitants et de leurs besoins. Au-delà de la proximité territoriale, il s'agit de promouvoir une réelle accessibilité des services à tous et ce, quelle que soit la fragilité des personnes.



→ Équité et universalité

Quel que soit leur lieu de résidence, tous les Bas-Rhinois doivent pouvoir accéder à leurs droits et aux bénéfices des politiques sociales dans des conditions équitables.

Les services délivrés s'inscrivent ainsi dans un cadre départemental cohérent, structuré notamment par les schémas et plans de politiques sociales formalisés par le Département et/ou la Caf avec leurs partenaires.

Dans le respect de son principe fondamental d'universalité de la politique familiale, la CAF entend être présente auprès de toutes les familles, tout au long de la vie.

→ Simplification

Les services déployés pour les bas-rhinois par le Département et la CAF doivent être simples, lisibles et permettre d'optimiser les moyens et dispositifs mobilisés. Dans cette perspective, les services ont l'ambition de partager les projets communs, de coordonner l'action des professionnels, de simplifier et de faire converger leur communication auprès des personnes. L'interopérabilité des systèmes d'information constitue une source de simplification pour faciliter l'échange de données, éviter les saisies multiples et simplifier l'accès aux droits.

Pour renforcer le partenariat existant, il est proposé une vision encore plus inclusive de l'ensemble des compétences portées par les deux institutions

Les deux institutions proposent une approche globale des réponses à donner aux difficultés sociales des personnes et des familles qui tiennent pleinement compte de l'ensemble de leurs compétences respectives, permettant de proposer aux habitants des réponses cohérentes et de coordonner les interventions des professionnels dans une logique de parcours.

Cette convention de partenariat est par ailleurs davantage ancrée par rapport à la précédente dans une déclinaison territoriale de l'action tenant compte des réalités locales. Cette dynamique territoriale implique de fait de renforcer les démarches de diagnostic territorial et d'observation sociale. L'objectif est d'avoir une approche cohérente à l'échelle des cantons et des intercommunalités.

La mise en place des contrats départementaux sur la période 2018 2021 pour chaque territoire d'action du Département s'inscrit dans cette dynamique territoriale. L'objectif pour le Département est de sortir de la logique de guichet de financement pour conclure avec les acteurs locaux des réponses répondant aux spécificités et aux enjeux des territoires porteurs de développement et d'attractivité.

La Caf a engagé une démarche similaire en direction des communautés de communes au travers des conventions territoriales globales qui ont vocation à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.



Cette convention de partenariat constitue en outre un espace privilégié d'expérimentation et d'innovation. La convention porte l'ambition de développer de nouvelles approches, de nouveaux outils et de nouveaux services pour les populations.

Titre I – Dispositions Générales

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les objectifs de coopération ainsi que leur déclinaison en plan d'actions en vue de l'amélioration, au service des familles du Bas-Rhin, des politiques de cohésion sociale par une démarche renforcée de coopération et de développement social à l'échelle des territoires du département.

Ce cadre de co-construction constitue une opportunité de porter conjointement des objectifs communs de développement et de coordination des actions et services, de préciser les niveaux et champ d'intervention de chacun en cohérence avec les orientations stratégiques portées par les deux institutions.

Article 2 : Champ d'action des parties prenantes

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

La finalité de l'action de la Caisse d'Allocations Familiales est structurée en deux axes principaux :

1. Agir pour le développement des services aux allocataires :
 - développer et pérenniser l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité,
 - accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
 - soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
 - valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
 - soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme,
 - contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires.
2. Garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service :
 - développer l'accès aux droits,
 - renouveler la relation de service,
 - développer l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information, automatiser les traitements,
 - garantir le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul.



La mise en œuvre des missions de la Caf s'opère au travers :

- du versement d'aides financières individuelles, sous forme de prestations légales ou relevant de fonds d'action sociale ;
- de la mise à disposition de services et d'équipements ;
- et d'une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier celles relatives à la famille, au logement et à l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que des dispositifs de contrôle du bon usage des fonds publics.

Ses orientations stratégiques reposent sur la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, qui est déclinée dans un contrat pluriannuel départemental.

Pour le Département du Bas-Rhin

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Le Département est ainsi responsable de l'aide sociale aux personnes âgées et handicapées, de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, du revenu de solidarité active ainsi que du service social départemental.

Ses orientations stratégiques sont définies dans ses différents schémas et plans d'action adoptés pour chacune des politiques publiques relevant de sa compétence (action sociale de proximité, enfance famille jeunesse, autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, accessibilité des personnes aux services, habitat, hébergement et logement des personnes défavorisées, emploi,...).

Ces orientations ont par ailleurs une place particulière dans l'élaboration des contrats départementaux. Ces contrats conclus avec les acteurs locaux ont pour objectif d'utiliser au mieux chaque euro mobilisé par le Département pour construire sur mesure et en co-construction dans chaque territoire les projets qui permettront aux territoires, à leurs habitants, leurs familles, de s'épanouir et de mieux vivre ensemble. Je souhaiterai à cet endroit vous proposer d'être pleinement associés à leur déclinaison et à leur mise en œuvre.

Article 3 : Domaines de coopération

Le projet de coopération annexé à la présente convention détaille par thématique les objectifs de coopération, ainsi que leur déclinaison en plan d'actions. Il concerne les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Déclinaison territoriale

Thématique 2 : Maitrise des risques financiers

Thématique 3 : Observation sociale et diagnostic territorial

Thématique 4 : Veille et innovation

Thématique 5 : Petite Enfance



Thématique 6 : Jeunesse
Thématique 7 : Accompagnement des parents
Thématique 8 : Logement et Habitat
Thématique 9 : Insertion
Thématique 10 : Handicap
Thématique 11 : Animation de la vie sociale
Thématique 12 : Accès aux droits

Article 4 : Modalités de gouvernance et de partenariat

4.1 Principe de coopération

Les parties prenantes s'engagent à respecter dans le cadre de ce partenariat les principes énoncés ci-dessous :

- valoriser les contributions respectives de la CAF et du Département lors des étapes clés d'un projet coproduit ou cofinancé, lors du lancement ou de la réalisation d'un projet, notamment en matière de communication ;
- s'informer mutuellement des initiatives prises sur le territoire dans les champs de coopération définis afin d'optimiser la complémentarité des interventions ;
- s'engager à une concertation préalable sur les chantiers majeurs de coopération.

4.2 Modalités de gouvernance

La dynamique partenariale de la convention est étroitement liée à la mise en place d'une gouvernance régulière, associant pleinement les interlocuteurs politiques et techniques des deux collectivités. Pour assurer le suivi de la convention dans toutes ses dimensions, des temps de pilotage transversaux et thématiques seront mis en place.

Le dispositif prévoit :

→ un comité de pilotage politique qui se réunit au moins une fois par an. Il est composé du Président du Conseil Départemental, du Président du Conseil d'Administration de la CAF, du Directeur Général des Services du Conseil Départemental (ou de son représentant) et du Directeur de la CAF

Ce comité assure le pilotage de la convention dans son ensemble, à travers quatre objectifs :

- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention, en partageant le bilan de l'année écoulée, au regard des objectifs qui avaient été fixés par les deux institutions.
- identifier les acquis, les éventuelles difficultés et réaliser les arbitrages nécessaires pour ajuster ou redéfinir les objectifs pour l'année à venir, ou encore pour faire évoluer le fonctionnement de la convention.
- déterminer les objectifs et les chantiers communs à engager dans l'année, dans le cadre d'un partenariat étroit entre les deux collectivités.

→ Un comité de suivi administratif réunissant les représentants des services du Département et de la CAF. Il assure le pilotage technique de la convention et prépare le comité de pilotage politique.



→ Des rencontres bilatérales sont organisées en tant que de besoin entre les responsables des différentes thématiques faisant l'objet de la présente convention.

4.3 Cadre contractuel

La présente convention se décline selon les besoins en conventions spécifiques :

- de gestion (ex : gestion du revenu de solidarité active), lorsque l'une des parties délègue des missions à l'autre,
- de financement ou de cofinancement,
- de projets thématiques,
- d'échanges de données.

Article 5 : vie de la convention

Art 5.1 – Date d'effet et durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable ensuite par période de 1 an sauf dénonciation expresse, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'initiative de l'une ou l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis de 6 mois.

Art 5.2 – Modification

La présente convention ne pourra être modifiée qu'après accord des parties et par voie d'avenant.

Titre II – Orientations et priorités politiques partagées

Titre II-1 – Orientations et priorités politiques transverses

THEMATIQUE 1 : DECLINAISON TERRITORIALE

La CAF du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin mènent depuis de nombreuses années des démarches de partenariat avec les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI). Ces démarches visent à répondre aux enjeux et besoins de ces acteurs pour apporter un service public de qualité, efficace et adapté aux besoins des Bas-Rhinois.

L'objectif de cette thématique de coopération est de renforcer la synergie des démarches menées par la CAF (CTG) et par le Département (contrats départementaux) et permettre une réponse globale et transversale aux enjeux du territoire visé (EPCI).

Orientation 1 : Renforcer la synergie des démarches territorialisées

FICHE ACTION 1.1

THEMATIQUE	DECLINAISON TERRITORIALE
ORIENTATION	Renforcer la synergie des démarches territorialisées
ACTION	Renforcer la coopération entre le Département et la CAF pour la déclinaison territoriale de leurs enjeux

Diagnostic partagé	Dans le cadre de sa démarche de négociation de conventions territoriales globales avec les EPCI, la Caf définit actuellement des enjeux à l'échelle de ces territoires. Ce diagnostic comprend les éléments d'analyse de la CAF et de la collectivité. Le Département définit également des enjeux à l'échelle de ses territoires d'action dans le cadre des contrats départementaux.
Objectifs opérationnels de l'action	L'enjeu est de développer les voies de coopération en territoires pour mobiliser tous les leviers favorables au développement social des territoires.
Publics visés	EPCI
Descriptif de l'action Développer les coopérations en termes de partages d'informations utiles aux deux partenaires dans le cadre de leurs démarches respectives de	Dans le cadre de leur coopération, Caf et Département s'informent : - de leurs dispositifs réciproques à l'échelle départementale qu'ils sont amenés à co-construire (schémas départementaux,...) et à l'échelle territoriale (conventions territoriales globales, contrats départementaux,...) ; - de leurs démarches de contractualisation : o la Caf informe le Département des conventions territoriales globales à venir dont le travail de

contractualisation, de CTG pour la Caf et de Contrats départementaux pour le Département.	<p>préparation passe par un diagnostic partagé entre la Caf et l'EPCI concerné. Le référent territorial du Département peut faire connaître à la Caf les enjeux spécifiques qu'il identifie sur ces territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le Département informe la Caf des contrats départementaux déployés sur les territoires. La Caf peut faire connaître au Département les enjeux spécifiques qu'elle identifie sur ces territoires. <p>Caf et Département s'invitent réciproquement aux comités techniques et de pilotage des Ctg et contrats départementaux pour favoriser une synergie en termes d'enjeux, de projets et de moyens.</p>
Résultats attendus	Une cohérence et une complémentarité territoriales renforcées.
Pilote de l'action	Pour le Département : Délégué à la direction générale Pour la Caf : Conseiller technique territorial et/ou Responsable territorial
Partenaires associés	EPCI
Echéancier	Selon la planification des conventions territoriales globales
Livrables	-
Budget prévisionnel	CD : Pas de budget supplémentaire. Mobilisation des moyens RH intervenant dans le cadre des contrats départementaux. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Partage effectif d'informations sur les démarches territoriales, les éléments de connaissance des territoires, et les projets. Nombre de contrats départementaux auxquels participe (en signataire ou pas) la CAF.

THEMATIQUE 2 : MAITRISE DES RISQUES FINANCIERS

Au regard de leurs champs d'intervention, la CAF du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin partagent un grand nombre de partenaires et d'opérateurs qui bénéficient de leurs financements. Si ces soutiens s'effectuent dans le cadre des politiques et dispositifs définis par chacun, les difficultés que peut rencontrer un opérateur doivent être analysées et solutionnées de manière partagée.

L'objectif de cette thématique est de renforcer la collaboration entre la CAF et le Département par un partage de l'analyse des risques pour des opérateurs communs.

Orientation 1 : Partager la connaissance des risques

FICHE ACTION 2.1

THEMATIQUE	MAITRISE DES RISQUES FINANCIERS
ORIENTATION	Partager la connaissance des risques
ACTION	Mettre en place une coopération renforcée pour une meilleure veille financière sur les partenaires communs de la CAF et du Département
Diagnostic partagé	La CAF et le Département partagent l'enjeu d'une meilleure connaissance du risque lorsqu'ils financent des acteurs locaux (associations). Il convient de prévenir les situations problématiques et, selon les situations, conseiller les acteurs locaux pour la mise en place des mesures correctives.
Objectifs opérationnels de l'action	Meilleure connaissance du risque financier partagé Prévention des risques
Publics visés	Associations
Descriptif de l'action	A ce jour, aucun plan de travail formalisé n'existe entre la CAF et le Département et les acteurs agissent au cas par cas en fonction des dossiers rencontrés. Définir des ratios et seuils d'alerte partagés. Etablir des règles prudentielles à partager avec les associations. Définir un programme partagé des informations sur les opérateurs communs et engager les audits nécessaires en fonction d'un calendrier établi.
Résultats attendus	Partage de l'analyse et anticipation des situations de crise.
Pilote de l'action	Pour le Département : Mission Appui au Pilotage Pour la Caf : Appui au pilotage et DAT
Partenaires associés	EMS, Ville de Strasbourg, DDCS
Echéancier	Un programme d'actions à convenir
Livrables	Référentiel partagé



Budget prévisionnel	CD : Pas de surcoûts. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Indicateur de réalisation : mise en place des référentiels partagés.

THEMATIQUE 3 : OBSERVATION SOCIALE ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les démarches de territorialisation de l'action et de partenariat avec les acteurs locaux se fondent sur une bonne connaissance des enjeux des territoires mais également sur la capacité à évaluer l'impact des actions menées.

Pour ce faire, il est capital de se doter d'une stratégie de valorisation et d'exploitation des données.

L'objectif de cette thématique est de faciliter l'échange de données entre la CAF et le Département pour permettre une analyse complète des impacts des politiques menées et des dispositifs gérés.

Orientation 1 : Optimiser les échanges de données

FICHE ACTION 3.1

THEMATIQUE	OBSERVATION SOCIALE ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ORIENTATION	Optimiser les échanges de données
ACTION	Simplifier les transmissions de données

Diagnostic partagé	La simplification des échanges de données, bien engagée lors de la précédente convention, peut être poursuivie.
Objectifs opérationnels de l'action	Tous les échanges devraient passer par une seule et unique convention. Les données pourraient être transmises sur la plateforme d'échange du Conseil Départemental.
Publics visés	Données sur les bénéficiaires de prestations légales de la Caf
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Une convention globale d'échange de données statistiques a été signée en 2011 et est en cours de mise à jour. Toutes les données transmises par la Caf et les futures demandes seront à intégrer dans la convention. - Les échanges de données se feront via la plateforme d'échange du Conseil Départemental - Une réflexion est menée concernant les interactions avec l'Eurométropole de Strasbourg dans ces transferts de données. <p>Définir les données pouvant intégrer l'observatoire départemental. Rédiger la convention avec les règles de gestion et d'utilisation des indicateurs (secret statistique, sources...)</p>
Résultats attendus	Les circuits et les échanges sont simplifiés.
Pilote de l'action	CAF et Département
Partenaires associés	Eurométropole de Strasbourg
Echéancier	Réflexion avec l'Ems fin septembre 2018 pour signature convention fin 2018.
Livrables	La convention qui sera signée à l'automne prendra en compte des simplifications.



Budget prévisionnel	CD : Pas de surcoûts CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Indicateur de réalisation : mise en place de la convention de partage de données.



THEMATIQUE 4 : VEILLE ET INNOVATION

La CAF du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin partagent les mêmes ambitions et engagements pour expérimenter de nouvelles approches, outils, méthodes et dispositifs.

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, le département du Bas-Rhin a été retenu comme département préfigurateur et une convention d'Appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a été signée avec l'État en décembre 2018. Dans ce contexte, la Caf du Bas Rhin contribuera à la conception et la mise en œuvre de solutions innovantes notamment sur les champs de l'inclusion et de l'éducation numérique, l'accompagnement vers et dans l'emploi, le développement du logement accompagné pour des publics cibles.

D'autres sujets sont d'ores et déjà au cœur des préoccupations partagées comme le champ de l'insertion sociale et professionnelle des personnes – adultes et enfants – en situation de handicap.

Les coopérations engagées sur cette thématique feront l'objet de compléments à la convention actuelle, formalisés le cas échéant sous forme d'avenants.

Titre II-2 – Orientations et priorités politiques thématiques

THEMATIQUE 5 : PETITE ENFANCE

Les enjeux liés à la petite enfance ont évolué depuis la précédente convention. Le territoire départemental est passé d'une problématique d'insuffisance de places à une problématique de concurrence des offres en raison de l'évolution exponentielle de nouveaux modes d'accueil, notamment les micro-crèches. Un équilibre est maintenant à rechercher afin de conserver la diversité des offres, d'en garantir une équité d'accès pour tous et d'en maintenir la qualité.

Deux orientations sont définies dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat.

Orientation 1 : Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires

Les objectifs suivants ont été précisés :

- Définir une stratégie commune de régulation de l'offre d'accueil départementale (via le Schéma des services aux familles) en veillant au respect des équilibres locaux et à l'équité d'accès pour tous les publics.
- Promouvoir l'accueil individuel sous diverses formes et développer l'accompagnement des assistants maternels, soutenir les offres spécifiques (enfant handicapés, enfants vulnérables, publics en insertion...).
- Développer l'accompagnement et la coordination des Maisons d'Assistants Maternels.
- Développer les offres innovantes en direction des publics fragiles, notamment les crèches à vocation d'insertion professionnelle et étendre le principe aux périscolaires dans une logique de lever les freins du retour à l'emploi.

Orientation 2 : Promouvoir la qualité de l'accueil

Il s'agira de continuer à promouvoir la démarche départementale qualité de l'accueil collectif auprès de l'ensemble des partenaires de la petite enfance et de poursuivre et intensifier les actions de communication partagées et de coordination des acteurs.

FICHE ACTION 5.1

THEMATIQUE	PETITE ENFANCE
ORIENTATION	Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires
ACTION	Développer les offres innovantes en direction des publics fragiles, en assurer le suivi et l'évaluation.

Diagnostic partagé	<p>Déploiement d'une démarche de réservation de places « Avip » à Strasbourg mais dont le modèle n'est pas transposable en l'état sur le reste du département.</p> <p>Développement du centre ressources petite enfance et handicap avec des antennes sur l'ensemble du département.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter localement l'offre de réservation d'une place par agrément, sur des territoires ciblés en partenariat avec Pôle Emploi (publics en insertion/précarité). - Accompagner le développement de l'offre du centre de ressources petite enfance et handicap et favoriser l'émergence d'actions innovantes.
Publics visés	Les familles vulnérables, les établissements d'accueil
Descriptif de l'action	<p>Expérimentation Avip (réservation d'une place par agrément) avec la CC de la Zorn et la CC de Sélestat (dans un second temps, Wissembourg, Saverne et Haguenau).</p> <p>En fonction des résultats, déploiement sur l'ensemble du département.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre d'actions avec le centre ressources petite enfance et handicap à destination des professionnels de la petite enfance.</p>
Résultats attendus	Une offre d'accueil en adéquation avec les demandes des familles vulnérables.
Pilote de l'action	<p>Pour la Caf : Direction de l'action territoriale.</p> <p>Pour le CD : la PMI/MADE/Maison de l'autonomie</p>
Partenaires associés	Collectivités, DDD, Centre ressources petite enfance et handicap.
Echéancier	Programme d'actions et de déploiement à convenir.
Livrables	/
Budget prévisionnel	<p>CD : Déploiement places Avip : 4500€ (0,1 ETP agent de catégorie A) mobilisation des professionnels de terrain de PMI et de la MADE pour prospecter et accompagner les EAJE et le public. 25 000 € : Accompagnement de l'offre du centre de ressources petite enfance et handicap</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de places AVIP et couverture géographique.</p> <p>Nombre et nature d'actions mises en œuvre en matière de handicap.</p>

FICHE ACTION 5.2

THEMATIQUE	PETITE ENFANCE
ORIENTATION	Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires
ACTION	Elaborer une stratégie commune de régulation de l'offre d'accueil départementale en veillant au respect des équilibres locaux et à l'équité d'accès pour tous les publics.
Diagnostic partagé	Développement du nombre de micro-crèches (4 micro-crèches au 31/12/2009 contre plus de 170 aujourd'hui). Fragilité grandissante des crèches familiales et parentales et de l'accueil individuel. Une présence accrue des gestionnaires privés.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat pour tendre vers la régulation partagée de l'offre petite enfance, notamment les Mam et les micro-crèches et maintenir un équilibre et une diversité des offres existantes sur le territoire. - Inscrire la stratégie commune de régulation de l'offre dans le schéma départemental des services aux familles en s'appuyant sur la nouvelle cartographie des territoires prioritaires.
Publics visés	Les collectivités, associations, entreprises
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les exigences locales d'une offre sociale dans le cadre de la création de micro-crèches en mode Paje et développer l'observatoire partagé (partage d'informations, analyse des projets, discours concordant auprès des porteurs). - Promouvoir les crèches familiales et parentales (accompagnement spécifique, expérimentation locale).
Résultats attendus	Maintien des places existantes en crèche familiale et crèche parentale. Existence d'une offre d'accueil petite enfance diversifiée sur tous les territoires prioritaires. Développement et mise en œuvre concrète de l'offre sociale en micro-crèches Paje.
Pilote de l'action	CD : 0 € PMI CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Partenaires associés	Les collectivités, associations, entreprises
Echéancier	Un programme d'actions à convenir
Livrables	/
Budget prévisionnel	A moyens constants
Indicateurs d'évaluation	Nombre de places tous type d'accueil confondus. Taux de couverture. Nombre de familles accueillies en micro-crèche Paje dans le cadre de l'offre sociale.

FICHE ACTION 5.3

THEMATIQUE	PETITE ENFANCE
ORIENTATION	Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires
ACTION	Promouvoir l'accueil individuel sous diverses formes

Diagnostic partagé	Baisse du nombre d'assistants maternels en activité : 7 224 en 2014 contre 6 613 en 2017 (soit une baisse de plus de 9 %). Vieillesse des assistants maternels : Amats qui ont plus de 50 ans en 2014 : 44,4 % Amats qui ont plus de 50 ans en 2017 : 47,5 %
Objectifs opérationnels de l'action	Promouvoir le métier d'assistant maternel
Publics visés	Les professionnels de la petite enfance, les parents
Descriptif de l'action	Développer la formation continue et l'accompagnement professionnel des assistants maternels, notamment avec l'appui des Ram. Favoriser l'émergence d'offres d'accueil individuel spécifiques (enfants handicapés, enfants vulnérables, publics en insertion, ...). Promouvoir le site monenfant.fr (renseignement des disponibilités des amats et guichet unique). Accompagner la mise en œuvre du « tiers payant » auprès des assistants maternels (à partir de 2019). MAM : - Poursuivre l'accompagnement commun des projets d'ouverture - Développer l'accompagnement et la coordination
Résultats attendus	Maintien du nombre d'assistants maternels en activité
Pilote de l'action	Pour la Caf : Direction de l'action territoriale Pour le CD : la PMI
Partenaires associés	Ram, collectivités, MSA
Echéancier	Un programme d'actions à convenir
Livrables	/
Budget prévisionnel	CD : 45 000 € : Création d'un poste de coordination des MAM en PMI : 1 ETP agent de catégorie A (EJE). 100 000 € : Quote-part du développement des postes de puéricultrices spécialisées et d'EJE pour l'accompagnement et la professionnalisation des amats. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Suivi annuel / indicateurs chiffrés : - nombre d'assistants maternels en activité - nombre d'assistants maternels partis en formation - nombre d'enfants de familles vulnérables accueillis



	<ul style="list-style-type: none">- nombre de guichets uniques- nombre d'amats ayant renseigné leurs disponibilités sur monenfant.fr- nombre d'amats pratiquant le tiers payant (à compter de 2019)- nombre de Mam
--	---

FICHE ACTION 5.4

THEMATIQUE	PETITE ENFANCE
ORIENTATION	Promouvoir la qualité de l'accueil
ACTION	Promouvoir la démarche départementale qualité de l'accueil collectif auprès de l'ensemble des partenaires de la petite enfance
Diagnostic partagé	Réalisation d'un livret « qualité de l'accueil » en partenariat avec un groupe de travail constitué de professionnels de la petite enfance. Diffusion de ce livret à tous les gestionnaires des structures d'accueil du Bas-Rhin.
Objectifs opérationnels de l'action	Poursuivre le chantier qualité de l'accueil : <ul style="list-style-type: none"> - en diffusant les outils élaborés et en y faisant adhérer les acteurs, - en co-animant les instances de travail, de concertation avec les partenaires, - en développant l'évaluation croisée, la participation parentale, le soutien à la parentalité dans les modes d'accueil.
Publics visés	Les gestionnaires d'établissements d'accueils de jeunes enfants
Descriptif de l'action	Réaliser un suivi de la diffusion du livret. Expérimenter une évaluation croisée, à l'instar de ce qui est fait à Strasbourg dans le cadre de la charte qualité, entre deux collectivités et/ou intercommunalités.
Résultats attendus	Une démarche « qualité de l'accueil » intégrée
Pilote de l'action	Pour la Caf : Direction de l'action territoriale Pour le CD : la PMI
Partenaires associés	Collectivités
Echéancier	Un programme d'actions à construire
Livrables	/
Budget prévisionnel	CD : 500€ : frais d'impression du livret à diffuser aux EAJE 1000€ : mobilisation d'une EJE de PMI pour l'accompagnement d'une évaluation croisée entre deux EAJE « hors Strasbourg » CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'évaluations croisées Enquêtes de satisfaction auprès des parents

FICHE ACTION 5.5

THEMATIQUE	PETITE ENFANCE
ORIENTATION	Permettre une réponse adaptée aux différents besoins d'accueil et aux réalités des territoires
ACTION	Poursuivre et intensifier les actions de communication partagées et de coordination des acteurs.
Diagnostic partagé	Une information hétérogène sur le département.
Objectifs opérationnels de l'action	Permettre une connaissance complète des différents modes d'accueil (avantages/ inconvénients)
Publics visés	Les professionnels de la petite enfance et les familles
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - veiller à l'actualisation des guides partenariaux communs - organiser des réunions d'information communes sur les différents modes d'accueil et dispositifs - mettre en synergie l'accompagnement des acteurs sur les territoires pour veiller à la cohérence des démarches, notamment par le biais des contrats départementaux pour le CD - s'appuyer sur le Réseau des parents et faire connaître les sites dédiés (reseaudesparents67.fr, monenfant.fr, etc.) - s'appuyer sur le projet « collectivité numérique » et sur le développement de l'offre de e-service du Département
Résultats attendus	Une meilleure information des publics pour des choix éclairés d'accueil
Pilote de l'action	Pour la Caf : la Direction de l'action territoriale Pour le CD : la PMI
Partenaires associés	Les collectivités et les professionnels de la petite enfance
Echéancier	Un programme d'actions à convenir
Livrables	
Budget prévisionnel	CD : Non évaluable au moment de la rédaction ; à définir selon les actions qui seront mises en place, sachant que l'action « communication » inscrite au Cej peut permettre le financement de ce type d'action. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Les guides sont à jour et diffusés. Nombre et type de réunions d'information.



THEMATIQUE 6 : JEUNESSE

Le Conseil départemental mène, comme la Caf du Bas-Rhin et d'autres partenaires institutionnels et acteurs locaux, des interventions diverses en direction des jeunes. Ces interventions sont à structurer et à rendre lisibles.

L'éducation au numérique et la prévention de la radicalisation sont des enjeux émergents des politiques publiques marqués par une grande diversité d'acteurs et d'actions, sans grande lisibilité d'ensemble et sans coordination.

Orientation 1 : Partager une vision commune des enjeux en matière de jeunesse sur un ensemble de thématiques : animation, insertion, accès aux droits et au logement en lien avec l'Etat

Il s'agit de structurer la coordination des politiques publiques en faveur de la jeunesse et de décliner cette structuration à l'échelle des territoires en impulsant des démarches territoriales avec les EPCI et les acteurs locaux pour répondre aux enjeux multiples de la jeunesse en territoire.

Orientation 2 : Développer les nouvelles formes d'éducation au numérique

Les initiatives en matière d'éducation au numérique sont hétéroclites, peu lisibles sur le territoire départemental. Il s'agit :

- d'inscrire l'éducation au numérique comme une orientation partagée dans le schéma départemental des services aux familles révisé en 2019 ;
- de contribuer à l'éducation numérique des usagers des services publics.

Orientation 3 : Contribuer à la prévention de la radicalisation

L'objectif est de pouvoir échanger sur cette thématique et de contribuer aux côtés de l'Etat à la mise en place d'une coordination entre partenaires pour un meilleur maillage de l'offre de prévention de la radicalisation.

FICHE ACTION 6.1

THEMATIQUE	JEUNESSE
ORIENTATION	Partager une vision commune des enjeux en matière de jeunesse sur un ensemble de thématiques : animation, insertion, accès aux droits et au logement en lien avec l'Etat
ACTION	Coordonner le pilotage des politiques « jeunesse » sur le département, en partenariat avec l'Etat et les autres acteurs compétents

Diagnostic partagé	Politiques « jeunesses » sectorielles menées par chacun des partenaires : absence de partage du diagnostic et des enjeux, absence de coordination et de partage des démarches.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer la coordination des politiques publiques en faveur de la jeunesse - Décliner cette structuration à l'échelle des territoires en impulsant des démarches territoriales avec les EPCI et les acteurs locaux pour répondre aux enjeux multiples de la jeunesse en territoire
Publics visés	Jeunes de 11 à 25 ans
Descriptif de l'action	<p>1) Construire la structuration et la coordination des politiques publiques en faveur de la jeunesse à l'échelle du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir les acteurs compétents et construire avec eux une coopération et une articulation renforcée pour davantage de complémentarité et de réponses aux enjeux. <p>2) Travailler à la déclinaison de cette structuration à l'échelle des territoires d'action pertinents retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les démarches engagées sur la Vallée de la Bruche et Sarre Union et en faire le bilan ; • S'inspirer de ces démarches pour les déployer sur des territoires prioritaires, au regard des problématiques locales constatées et en fonction des capacités à faire des partenaires. <p>Sur ces territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire et élaborer pour chaque territoire d'actions du Département (Nord, Ouest, EMS et Sud) un diagnostic partagé de la situation de la jeunesse :

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les partenaires associés (Etat, EPCI, Région, associations, Missions Locales...) ✓ Partager les dispositifs existants et les données (les résultats du questionnaire Bien-Etre mené dans les collèges seront mobilisés) ✓ Analyser ces éléments et élaborer un portrait des forces/faiblesses/risques/opportunités de la jeunesse par territoire d'actions (voire zone plus fine si nécessaire) <ul style="list-style-type: none"> - Définir les outils/leviers/dispositifs/réponses faisant défaut sur différentes thématiques : accès aux droits, logement, emploi, finance, citoyenneté, mobilité, santé, prévention de la radicalisation, éducation au numérique ... - Construire le plan d'actions à l'échelle du territoire sur la base d'enjeux et d'objectifs partagés, des moyens de chacun et des actions nécessaires - Engager les démarches de déclinaison de ces enjeux et actions avec les EPCI et les formaliser dans le cadre de PEPS (Département) et de CTG (CAF). - Mettre en place sur chaque territoire d'actions du Département une instance de pilotage des démarches et de suivi des résultats - Elaborer les indicateurs d'impacts de ces stratégies territoriales sur la situation des jeunes
Résultats attendus	Amélioration des offres et soutien aux jeunes et à leurs projets dans les territoires.
Pilote de l'action	CAF et Département
Partenaires associés	EPCI, Etat, Région, partenaires associatifs, ...
Échéancier	1 ^{er} trimestre 2019 : rencontre des partenaires institutionnels compétents sur le champ de la jeunesse
Livrables	
Budget prévisionnel	CD : 0,1 ETP du chef du service jeunesse du Département du Bas-Rhin. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Organisation du comité jeunesse à l'échelle du Bas-Rhin. Définition de territoires expérimentateurs.

FICHE ACTION 6.2

THEMATIQUE	JEUNESSE
ORIENTATION	Développer les nouvelles formes d'éducation au numérique
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les opérateurs à investir les réseaux sociaux utilisés par les jeunes - Soutenir et valoriser les projets d'éducation au numérique des acteurs de terrain
Diagnostic partagé	Des initiatives hétéroclites, peu lisibles en matière d'éducation au numérique sur le territoire départemental La Caf poursuit l'ambition de coordonner l'éducation au numérique sur les territoires, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire l'éducation au numérique comme une orientation partagée dans le schéma départemental des services aux familles révisé en 2019 - Contribuer à l'éducation numérique des usagers des services publics - S'informer réciproquement des initiatives prises sur ces champs
Publics visés	Jeunes de 11 à 25 ans
Descriptif de l'action	Faire de l'éducation au numérique un enjeu partagé
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le nombre de partenaires relais en matière d'accompagnement à l'usage du numérique - Développer le nombre de Promeneurs du Net - Développer les actions innovantes autour de l'usage du numérique, dont le dispositif FIPEN ou l'expérimentation des tiers lieux
Pilote de l'action	Caf du Bas-Rhin
Partenaires associés	Conseil départemental, Éducation Nationale, MSA, Réseau des parents, collectivités, associations,...
Échéancier	Progressivement à compter de 2019
Livrables	Sans objet
Budget prévisionnel	CD : Sans objet CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de partenaires relais Nombre de promeneurs du net Nombre de personnes bénéficiaires des actions innovantes

FICHE ACTION 6.3

THEMATIQUE	JEUNESSE
ORIENTATION	Contribuer à la prévention de la radicalisation
ACTION	Développer le partenariat avec l'ensemble des parties prenantes agissant sur le sujet

Diagnostic partagé	Des initiatives hétéroclites sans lisibilité d'ensemble
Objectifs opérationnels de l'action	Contribuer à la mise en place d'une coordination entre partenaires pour un meilleur maillage de l'offre de prévention de la radicalisation
Publics visés	Partenaires associatifs, écoles,...
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les partenaires à l'importance de former leurs équipes à cette problématique - Valoriser cette dimension dans les actions soutenues (prévention primaire) - S'informer réciproquement des initiatives prises sur ces champs
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à une réunion annuelle de coordination entre l'ensemble des financeurs pour dresser un état des lieux de l'existant - Nombre de partenaires s'étant approprié cette dimension dans leurs actions
Pilote de l'action	Caf du Bas-Rhin en lien avec les services de l'État
Partenaires associés	Conseil départemental, État, MDA, ARS, ville de Strasbourg,...
Échéancier	A compter de 2019
Livrables	Sans objet
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Réalisation de la réunion annuelle Nombre de partenaires impliqués



THEMATIQUE 7 : ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

L'État, la Caf et le Conseil départemental copilotent le Schéma d'accompagnement des parents, document cadre stratégique sur la période 2014-2018 au service d'une vision et d'une stratégie partagées du champ de la parentalité à tous les âges de l'enfant.

Les autres acteurs signataires sont l'Éducation Nationale, la Justice, la ville de Strasbourg, l'association des maires, la Msa, l'Udaf.

Le schéma est articulé autour de situations de vie des parents.

Dans le cadre de la présente convention, le partenariat a porté sur l'amélioration des échanges concernant la naissance et la parentalité et la facilitation de l'accès aux modes d'accueil aux enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux.

A ce titre, la qualité du partenariat Pmi, travail social Caf et Relai d'assistants maternels est à souligner. L'expérimentation « accueil accompagné » a été testée à Bischwiller mais n'a pas essaimé. Des actions d'information en direction des familles ont été conduites en partenariat (ex : livret de maternité, carnet de santé).

Les orientations suivantes ont été définies dans le cadre de la nouvelle convention.

Orientation 1 : Actualiser et faire vivre le nouveau Schéma des services aux familles

Copiloter, avec l'État, la révision et la mise en œuvre du nouveau schéma départemental en renforçant la dimension jeunesse, l'implication des parents et en priorisant une couverture territoriale équilibrée.

Orientation 2 : Développer le réseau d'accompagnement des parents et son animation territoriale

Définir des attendus partagés de l'animation du réseau des parents, les traduire dans un cahier des charges et assurer un suivi - évaluation de leur mise en œuvre par l'opérateur.

Une attention particulière sera portée à la déclinaison territoriale, à la communication en direction des parents, professionnels et élus, à l'encouragement et la valorisation des initiatives de parents

Orientation 3 : Promouvoir l'offre de service médiation familiale et espaces rencontres dans toutes ses dimensions

Renforcer le pilotage et le suivi d'activité de l'offre médiation familiale et espaces rencontres pour ajuster l'offre aux besoins et en évaluer la qualité.

Orientation 4 : Développer les coopérations pour garantir un égal accès aux droits et aux services

Réintégrer la chaîne d'information relative à la déclaration de grossesse prévue par la loi, pour mobiliser les ressources PMI en faveur des futures mères.

FICHE ACTION 7.1

THEMATIQUE	ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
ORIENTATION	Actualiser et faire vivre le nouveau Schéma des services aux familles
ACTION	Copiloter, avec l'État, la révision et la mise en œuvre du nouveau schéma départemental en renforçant la dimension jeunesse, l'implication des parents et en priorisant une couverture territoriale équilibrée

Diagnostic partagé	Le SDAP a permis des avancées significatives en matière de coordination des stratégies et des interventions dans le domaine de la parentalité. L'opportunité de sa révision à compter du second semestre 2019 va permettre de se réinterroger sur les enjeux partagés, sa gouvernance et sa déclinaison territoriale.
Objectifs opérationnels de l'action	Réaliser un diagnostic partagé Signer le nouveau schéma 2019-2022 Atteindre les priorités définies annuellement
Publics visés	Les signataires du Schéma, les opérateurs et les parents
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Copiloter, avec l'État, la révision du schéma départemental des services aux familles en y intégrant de manière plus importante la dimension jeunesse et en priorisant une couverture territoriale équilibrée ➤ Définir et mettre en œuvre les priorités annuelles partagées ➤ Intégrer systématiquement cette dimension dans les contrats territoriaux de développement (CTG, PEPS, ...) ➤ Inscrire dans le Schéma et dans les dispositifs, le parent comme acteur à part entière, encourager les initiatives de parents dans la réalisation de projets de soutien à la parentalité ➤ Renforcer l'articulation entre les différentes offres de service partenariales institutionnelles
Résultats attendus	Un nouveau Schéma qui actualise les enjeux partagés et qui élargit son périmètre d'intervention
Pilote de l'action	Co-pilotage CAF / CD avec l'État
Partenaires associés	Les signataires du Schéma
Echéancier	Fin 2019 pour le diagnostic 2e trimestre 2020 pour l'élaboration des enjeux partagés, la validation et la signature du nouveau Schéma 30 juin de chaque année pour l'évaluation de l'atteinte des priorités N-1 et la définition des nouvelles Fin 2022 pour une évaluation finale
Livrables	Diagnostic partagé, nouveau schéma et priorités annuelles
Budget prévisionnel	CD : Pas de surcoût CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique



	du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Cf échéancier

FICHE ACTION 7.2

THEMATIQUE	ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
ORIENTATION	Développer le réseau d'accompagnement des parents et son animation territoriale
ACTION	Définir des attendus partagés de l'animation du réseau des parents, les traduire dans un cahier des charges et assurer un suivi - évaluation de leur mise en œuvre par l'opérateur. Une attention particulière sera portée à la déclinaison territoriale, à la communication en direction des parents, professionnels et élus, à l'encouragement et la valorisation des initiatives de parents

Diagnostic partagé	L'animation du réseau des parents, cofinancée par la Caf et le CD, est déléguée à un opérateur, l'UDAF depuis 2015. Si les fondamentaux sont posés, une analyse partagée des forces faiblesses a mis en exergue des marges de progrès en termes de visibilité des interventions du réseau, de maille territoriale d'intervention trop macro et de communication en direction des parents.
Objectifs opérationnels de l'action	Le cas échéant préciser les objectifs chiffrés
Publics visés	Les opérateurs de la parentalité et les familles bas-rhinoises
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser conjointement le bilan d'activités de l'opérateur et co-rédiger le nouveau cahier des charges de l'animation du réseau - Suivre l'activité et les projets de l'opérateur en charge de l'animation du réseau dans le cadre de Copil dédiés - Mieux faire connaître l'offre d'accompagnement des parents aux parents, aux professionnels et aux élus - Décliner l'animation sur une maille territoriale plus fine et dans les territoires peu couverts - Encourager les initiatives de parents dans la réalisation de projets de soutien à la parentalité
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Un cahier des charges qui définit précisément les attentes des financeurs en matière d'animation du réseau - La définition d'une stratégie partagée de communication qui sera portée par le réseau en direction des parents, des professionnels et des élus - Un suivi renforcé de l'activité et des projets de l'opérateur
Pilote de l'action	Copilotage Caf - CD
Partenaires associés	Le délégataire de l'animation Points d'informations réguliers en instance décisionnelle du schéma
Echéancier	Juin 2019 pour le cahier des charges Sur la durée du nouveau schéma 2019-2022
Livrables	Cahier des charges Comité de suivi



Budget prévisionnel	CD : Financement de l'opérateur CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Réalisation du cahier des charges et mise en œuvre du comité de suivi Objectifs chiffrés à définir au sein du comité de suivi

FICHE ACTION 7.3

THEMATIQUE	ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
ORIENTATION	Promouvoir l'offre de service médiation familiale et espaces rencontres dans toutes ses dimensions
ACTION	Renforcer le pilotage et le suivi d'activité de l'offre médiation familiale et espaces rencontres pour ajuster l'offre aux besoins et en évaluer la qualité

Diagnostic partagé	La Caf pilote le comité de suivi qui réunit à ce jour la justice et les opérateurs de la médiation familiale. Dans un contexte de renforcement des moyens de la médiation familiale en 2017 et dans une logique de parcours de vie, il devient opportun d'élargir ce comité de suivi aux autres financeurs dont le Conseil départemental ainsi qu'aux opérateurs d'espaces de rencontre.
Objectifs opérationnels de l'action	Le cas échéant préciser les objectifs chiffrés
Publics visés	Les publics ciblés par la médiation et les espaces de rencontre Les professionnels de l'accompagnement social Les juges aux affaires familiales, avocats, notaires
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter et suivre leur développement au sein de Comités de suivi dédiés, - Développer des actions de communication en direction des parents et des professionnels - Partager des modalités d'évaluation des besoins et de la réponse
Résultats attendus	Une analyse partagée et territorialisée des besoins et de la réponse actuelle afin d'envisager, le cas échéant, un ajustement ou développement de l'offre Un plan de communication annuel Une évaluation qualitative de l'offre
Pilote de l'action	Copilotage Caf / CD
Partenaires associés	Autres financeurs (Justice, Msa) et opérateurs
Echéancier	Fin 2018 : élargissement du comité aux financeurs Fin 2019 : plan d'actions de communication annuel est validé, trame commune de bilan d'activité des opérateurs, cahier des charges de l'évaluation qualitative, ouverture aux espaces de rencontres
Livrables	Comptes rendus des comités de suivi Bilan d'activité des opérateurs
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Mise en œuvre effective de l'échéancier

FICHE ACTION 7.4

THEMATIQUE	ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
ORIENTATION	Développer les coopérations pour garantir un égal accès aux droits et aux services
ACTION	Dématérialiser la transmission des déclarations de grossesse en mettant en œuvre une interface logicielle

Diagnostic partagé	La télédéclaration de la grossesse est en augmentation entraînant une perte d'information pour la PMI qui ne peut plus proposer son offre d'accompagnement de la future mère.
Objectifs opérationnels de l'action	Réintégrer la chaîne d'information relative à la déclaration de grossesse prévue par la loi, pour mobiliser les ressources PMI en faveur des futures mères
Publics visés	Toutes les futures mères
Descriptif de l'action	Mettre en place une interface logicielle CAF/PMI permettant à la PMI d'accéder à nouveau à l'information de la grossesse, qui déclenche la diffusion du carnet de maternité et la mise à disposition des sages-femmes de PMI
Résultats attendus	Diffusion des carnets de maternité à toutes les femmes enceintes et mises à disposition des sages-femmes plus précoce au cours de la grossesse
Pilote de l'action	Pour le CD : la PMI/la DSI Pour la CAF : Direction du service à l'allocataire
Partenaires associés	/
Echéancier	Juin 2019
Livrables	/
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Indicateur de réalisation : mise en place de l'interface

THEMATIQUE 8 : LOGEMENT ET HABITAT

Le Département est le premier acteur des solidarités sociales et territoriales. A travers sa politique de l'habitat, le Bas-Rhin encourage autant l'aide à la personne que l'aide à la pierre. Au-delà du bâti, il s'agit pour le Département de permettre l'épanouissement des résidents et d'assurer les conditions d'un vivre ensemble harmonieux. Le Plan Départemental de l'Habitat pour la période 2018-2023, qui fixe les orientations stratégiques prévoit une hausse importante du budget du Département consacré à l'Habitat.

La Caisse d'allocations familiales est un acteur des politiques départementales du logement. Elle a tout d'abord un rôle de soutien de ces politiques, en assurant le versement des aides personnelles au logement pour le compte de l'État, en aidant les ménages à accéder et se maintenir dans l'habitat. Elle développe également des actions d'accompagnement social en faveur des familles en situation d'impayés ou habitant dans un logement non décent. La Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 fixe les orientations de la branche famille en matière de logement au titre desquelles on trouve notamment l'optimisation de la gestion des aides personnelles au logement, le renforcement de l'action en faveur de l'inclusion sociale et la prévention des expulsions, la poursuite de la mise en œuvre des réformes issues de la loi ALUR et la mise en œuvre de la réforme de la contemporanéisation des ressources servant au calcul des aides au logement.

Les deux organismes inscrivent leurs actions communes dans un cadre partenarial et financier, à savoir le PDALHPD (DDELIND, MOUS, FSL), la Charte de prévention des expulsions locatives, le Schéma départemental des gens du voyage, Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov habitat et des opérations d'amélioration de l'habitat.

Pour la convention à venir, il conviendra de :

- Maintenir la dynamique existante (tant financière que partenariale)
- Poursuivre le travail autour de dispositifs innovants et expérimentaux issus du PDALHPD ou de la future loi ELAN dans leurs mises en œuvre, déclinaison et financement (ex logement d'abord, IML...), actions en faveur du public précaire, en s'adaptant au cadre budgétaire contraint et aux évolutions législatives.

Orientation 1 : Poursuivre la mise en œuvre des actions du PDALHPD

La lutte contre la grande précarité en matière d'hébergement et de logement est le défi permanent que doivent relever les partenaires institutionnels dans le Bas-Rhin. A l'issue d'une large concertation, le PDALHPD 2015-2020 associe pleinement l'Etat et le Département, porteurs du plan, mais aussi les principaux partenaires signataires, au titre desquels figure la Caisse d'allocations familiales.

Orientation 2 : Développer des actions volontaristes dans une offre de logement en faveur des jeunes

La jeunesse constitue une période d'insertion sociale et professionnelle, qui peut être marquée par des situations instables. L'accès au logement autonome pour les jeunes est une étape importante dans ce processus d'insertion. L'âge médian de la décohabitation est de 22 ans et demi en France, expliqué pour partie par l'allongement des durées d'études et les difficultés d'accès au marché du travail. La jeunesse est une période de grande vulnérabilité et de fragilité financière.

Le Département du Bas-Rhin et la Caisse d'allocations familiales concourent par des politiques volontaristes à soutenir les jeunes de 18 à 30 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, par un accompagnement socio-éducatif vers le logement, un soutien des processus de décohabitation et d'insertion sociale. Une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables (familles monoparentales, sortants de l'aide sociale à l'enfance, jeunes réfugiés).

Orientation 3 : Apporter des réponses adaptées et coordonnées aux évolutions des modes de vie des gens du voyage

Le terme générique « Gens du Voyage », apparu avec la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, désigne une population hétérogène qui réside habituellement en abri mobile terrestre. Bien qu'abrogée, cette dénomination administrative est dorénavant ancrée pour désigner les voyageurs itinérants voire même les sédentaires.

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, dite loi Besson II, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) dans chaque département, arrêté conjointement par l'Etat et le Département. Il prévoit également la mise en place de mesures en faveur de l'accès au droit et de l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage.

Dans le Bas-Rhin, on compte 19 aires d'accueil, soit 628 places de stationnement de caravanes. Avec un taux d'occupation moyen de 68 %, on estime le nombre de personnes accueillis sur les aires d'accueil annuellement à plus de 1700.

Cette population est caractérisée par une vulnérabilité sociale, ainsi que des évolutions dans son mode de vie qui modifient substantiellement ses besoins :

- Une espérance de vie inférieure de 15 ans à la moyenne de la population française,
- Un accroissement de la précarité économique avec une disparition des activités traditionnelles,
- Un recours quasi systématique au RSA,
- Une forte stigmatisation et rejet de la part de la population, avec une persistance des préjugés,
- Une scolarisation en dents de scie essentiellement en école élémentaire et une très faible scolarisation au collège, avec un arrêt quasi généralisé à 16 ans.
- Et une tendance à l'ancrage voire à la sédentarisation, souvent subie du fait de la paupérisation des ménages, et qui s'accompagne d'une disparition d'un modèle parental dans lequel le nomadisme est la référence, sans pour autant permettre l'intégration dans le modèle que nous connaissons.

FICHE ACTION 8.1

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Poursuivre la mise en œuvre des actions du PDALHPD
ACTION	Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne

Diagnostic partagé	<p>Dispositif partenarial, le DDELIND vise à lutter contre le logement non décent et insalubre par l'intervention de différents partenaires dont le CD et la CAF. Autrefois géré par la CAF, il est piloté par le Département depuis le 1^{er} janvier 2010.</p> <p>Le bilan partagé de la convention 2015-2018 est en cours de rédaction. Il est prévu une validation par un comité technique restreint composé des Financeurs (CAF, EMS, CD67, DDT). Ce bilan devra aboutir à de nouveaux objectifs et à une nouvelle répartition des missions entre les acteurs.</p> <p>La loi ALUR de 2014 a renforcé le rôle des CAF dans la lutte contre la non décence.</p> <p>Le projet de loi ELAN comporte différents volets qui pourront impacter la dynamique partenariale.</p> <p>Par ailleurs, l'Etat est amené à revoir son implication dans la lutte contre l'habitat indigne.</p> <p>Il est à noter que l'accompagnement technique et les engagements financiers des PIG Renov'Habitat qui concourent à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les travaux conduits dans le cadre du DDELIND - Améliorer le circuit de signalement CAF / DDELIND - Développer la communication en direction des bailleurs privés, des collectivités - Mettre pleinement en œuvre le levier de « coercition » qui consiste en la conservation des aides au logement - Mieux coordonner les offres de travail social CD / CAF et développer l'offre CAF - Procéder à une « veille » commune sur des sujets d'actualité.
Publics visés	Bas-Rhinois rencontrant des difficultés financières ou sociales compromettant leur accès ou leur maintien dans un logement digne et bénéficiaires des aides au logement
Descriptif de l'action	<p>Continuer à participer aux réunions du DDELIND : examen des situations individuelles, suivi du plan d'actions du dispositif.</p> <p>Faire le bilan qualitatif et quantitatif du circuit de signalement CAF / DDELIND, ainsi que des accompagnements sociaux mis en œuvre.</p> <p>Proposer des actions correctives le cas échéant.</p> <p>Prévoir sur le territoire des réunions d'informations à destination des bailleurs privés et des collectivités locales pour les sensibiliser sur leurs droits et devoirs.</p>

	<p>Proposer des supports de communication communs en la matière.</p> <p>Systematiser la conservation des aides au logement</p> <p>Etudier l'opportunité de la mise en œuvre du permis de louer.</p>
Résultats attendus	<p>Atteindre un plus fort taux de réalisation de travaux et de mises aux normes.</p> <p>Impliquer davantage les bailleurs et les collectivités dans le signalement des situations et le déroulé de la procédure.</p>
Pilote de l'action	CD67 - CAF
Partenaires associés	Communes et intercommunalités, associations spécialisées, services de l'Etat
Echéancier	Convention pluriannuelle
Livrables	Bilan annuel
Budget prévisionnel	<p>CD : Financement du chef de projet DDELIND en cours de négociation avec l'État.</p> <p>Financement des PIG Rénov'Habitat : 1 106 790 € par an</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	Nombre de situations signalées/ améliorées

FICHE ACTION 8.2

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Poursuivre la mise en œuvre des actions du PDALHPD
ACTION	Concourir à la prévention des expulsions locatives

Diagnostic partagé	<p>La Charte pour la prévention de l'expulsion est le document cadre de la prévention des expulsions dans le département : elle précise, selon la politique générale définie dans le PDALHPD, les engagements individuels à réaliser par chacun des acteurs pour atteindre l'objectif de réduction du nombre de décisions de justice prononçant l'expulsion.</p> <p>La loi ALUR a fait de la CCAPEX la clé de voûte du dispositif de prévention des expulsions locatives dont le décret du 30 octobre 2015 a précisé les modalités opérationnelles. Elle est chargée de la coordination, de l'animation et de l'évaluation du dispositif de prévention ainsi que de l'examen et du traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsion.</p> <p>Un travail de refonte de la Charte départementale par l'ensemble des partenaires, dont la CAF, est engagé depuis mi-2017 sous l'égide d'un copilotage Etat / Conseil Départemental.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les différentes actions CD / CAF de façon à couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées sans doublons, sans oublis. - Identifier les ménages menacés d'expulsion le plus en amont possible et leur assurer une prise en charge sociojuridique adaptée. - Permettre l'apurement de la dette et garantir le maintien ou le relogement avant l'audience des personnes signalées.
Publics visés	Tout Bas-Rhinois rencontrant des difficultés à se maintenir dans son logement, éligible aux aides au logement
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement et un suivi aux ménages en impayés à tout stade de la procédure - Réaliser des enquêtes sociales via le FSL suite aux signalements d'impayés de la Caf - Mieux coordonner les offres de travail social CD/CAF et développer l'offre Caf - Adapter les actions des organismes aux réformes (impayés, mise en place des CCAPEX...) - Conforter les actions de communication communes en faveur des bailleurs privés - Prioriser des dispositifs d'intermédiation locative et sous-location sur des solutions alternatives pour les ménages expulsés

Résultats attendus	Des engagements réaffirmés dans le cadre de la charte en vue d'une complémentarité des actions Un circuit des saisines CAF des FSL amélioré Des offres de travail social complémentaires Une meilleure connaissance par les bailleurs privés du dispositif et des possibilités d'accompagnement de leur locataire
Pilote de l'action	CD / CAF
Partenaires associés	Etat / bailleurs
Echéancier	A définir
Livrables	bilan annuel du PDALHPD présenté en CRP
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'enquêtes traitées Nombre de dossiers traités lors des instances de prévention des expulsions

FICHE ACTION 8.3

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Poursuivre la mise en œuvre des actions du PDALHPD
ACTION	Concourir à la lutte contre la précarité énergétique
Diagnostic partagé	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département lutte contre la précarité énergétique, en favorisant les bons comportements et en encourageant la rénovation énergétique. Il a mis en place le SLIME, qui réalise des visites à domicile chez les ménages vulnérables, établit un diagnostic du bâti et des écogestes, sensibilise et oriente vers les dispositifs ad-hoc. - De son côté, la CAF permet aux familles d'acquérir des biens d'équipement ménager ou mobilier de première nécessité. - Des actions ponctuelles d'information CAF et CD sont organisées sur le territoire pour sensibiliser aux écogestes (ex Maison 3^E). - Une participation financière est apportée aux PIG Rénov habitat qui concourent à l'échelle des SCOTs à la lutte contre la précarité énergétique
Objectifs opérationnels de l'action	Accompagner les familles vulnérables vers la maîtrise de l'énergie Améliorer le repérage des ménages modestes et permettre leur accompagnement le cas échéant Développer la communication en faveur des familles
Publics visés	Allocataires CAF, éligibles aux aides ANAH, en situation de difficultés de paiement ou en impayés d'énergie
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Du CD -> CAF</u> : sollicitation d'aides au renouvellement d'équipement. Construire le circuit. Faire un bilan. - <u>De la CAF-> CD (SLIME)</u> : transmission de signalements pour des visites à domicile avec diagnostic énergétique du logement et sensibilisation aux écogestes. Construire le circuit. Faire un bilan. - Programmer et mettre en œuvre une animation annuelle sur le territoire. - Développer la connaissance par les publics des aides (chèque énergie, prêt d'équipement Caf, ...).
Résultats attendus	Hausse des diagnostics à domicile Amélioration des repérages Hausse des ménages repérés et accompagnés Meilleure lisibilité du dispositif
Pilote de l'action	CD67 - CAF
Partenaires associés	DDELIND
Echéancier	A définir
Livrables	Bilan annuel
Budget prévisionnel	CD : Financement PIG Rénov Habitat CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique



	du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nb de familles visitées/ aidées

FICHE ACTION 8.4

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Améliorer le parcours résidentiel des jeunes de 18 à 30 ans en proposant des outils d'accompagnement adaptés aux différentes situations de ce public.
ACTION	Encourager et accompagner l'accès et le maintien en logement du public jeune
Diagnostic partagé	<p>Plusieurs dispositifs d'accompagnement vers le logement sont financés et pilotés par le Conseil Départemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La colocation coachée pour les jeunes de 18 à 25 ans. ✓ Le Pass'Accompagnement pour les 18/25 ans ✓ Cap'Loji, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes dans le Bas-Rhin pour jeunes actifs à la recherche d'un logement (âgés de 18 à 30 ans) <p>Au niveau de la CAF, un financement est apporté aux foyers de jeunes travailleurs pour les 18/30 ans par le biais d'une prestation de service.</p> <p>D'autres outils communs restent à développer (intergénérationnel, plate-forme numérique, etc.) pour diversifier l'offre.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au logement pour les jeunes - Consolider le maintien en logement - Soutenir les solutions intermédiaires au logement autonome afin de sécuriser les parcours résidentiels - Développer une offre nouvelle et des outils nouveaux
Publics visés	Public jeune de 18 à 30 ans
Descriptif de l'action	<p>Définir une stratégie commune de développement des politiques en faveur des jeunes sur le département</p> <p>Réaliser un état des lieux</p> <p>Identifier et améliorer le maillage territorial</p> <p>Formaliser cette stratégie et la communiquer</p>
Résultats attendus	<p>Augmentation du nombre de jeunes accompagnés</p> <p>Meilleure lisibilité de ces politiques</p> <p>Autonomie des jeunes</p>
Pilote de l'action	Conseil Départemental - CAF
Partenaires associés	Opérateurs
Echéancier	A définir
Livrables	Bilans d'activités des opérateurs pour chaque exercice Etat des lieux
Budget prévisionnel	<p>CD : Financement Colocation coachée - Pass'Accompagnement - Cap'Loji - Financement FJT</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'orientations des jeunes vers les différents dispositifs ; nombre d'accompagnements ; durée



	d'accompagnements ; profils des jeunes accompagnés (typologie ; situation professionnelle)
--	--

FICHE ACTION 8.5

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Apporter des réponses adaptées et coordonnées aux évolutions des modes de vie des gens du voyage
ACTION	Renforcer les orientations sociales du SDAGV 2018-2023 par la cosignature Etat-CD67-CAF

Diagnostic partagé	Les évolutions des modes de vie des voyageurs identifiées sur le Bas-Rhin interrogent les aménagements actuels et leur fonctionnement. La révision du SDAGV, copilotée par la CAF, cherche à répondre de manière plus satisfaisante aux enjeux sociaux initiés par ces tendances (ancrage voire sédentarisation, précarisation et persistance des préjugés) dans l'application de la loi qui est demandée aux EPCI.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en conformité des EPCI inscrits au SDAGV par la réalisation d'équipements adaptés aux évolutions des modes de vie des voyageurs. - Favoriser la prise en compte des besoins en termes d'accueil et d'accès aux droits des gens du voyage dans les objectifs à caractère social prévus par le prochain SDAGV.
Publics visés	Gens du voyage
Descriptif de l'action	<p>Contribution de la CAF au processus de révision : copilotage de groupes de travail sur l'intervention sociale et l'accès aux droits.</p> <p>Appui de la CAF dans le suivi des groupes de travail et des dispositifs de mise en œuvre des objectifs sociaux du SDAGV, notamment dans la perspective de création de terrains familiaux (ouvrant droit à l'APL).</p>
Résultats attendus	Des équipements d'accueil plus adaptés aux besoins d'ancrage des gens du voyage et qui permettent un meilleur suivi social et une plus grande scolarisation.
Pilote de l'action	Etat - CD67 - CAF
Partenaires associés	DDT - DRDJSCS - Education Nationale - EPCI
Echéancier	Finalisation du SDAGV fin 2018 Suivi du SDAGV 2018-2023
Livrables	SDAGV 2018-2023 Avis de la Commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGDV - tenue annuelle)
Budget prévisionnel	CD : Aides financières à la création et à la réhabilitation (DREAL et CD67). Aides financières à la gestion. CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'équipements réalisés Nombre de groupes de travail mis en place sur les objectifs à caractère social

FICHE ACTION 8.6

THEMATIQUE	LOGEMENT ET HABITAT
ORIENTATION	Apporter des réponses adaptées et coordonnées aux évolutions des modes de vie des gens du voyage
ACTION	Déployer un centre Départemental de Ressources des Gens du voyage (hors EMS)
Diagnostic partagé	Dans le cadre du SDAGDV 2011-2017, les contacts et les échanges avec les coordinateurs sociaux, les CCAS et les UTAMS ont permis de constater une précarité grandissante avec une demande importante d'interventions autour des démarches administratives, de la scolarisation, de la santé, de l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle.
Objectifs opérationnels de l'action	Coordonner, organiser et développer les interventions socio-éducatives sur les aires et les sites de sédentarisation en lien avec les opérateurs de l'action sociale et les EPCI. L'enjeu est d'apporter une réponse adaptée et coordonnée favorisant la construction cohérente de lieux d'échanges, d'animations, d'informations et de soutien aux initiatives.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> - Les familles, jeunes et enfants de la communauté des Gens du Voyage et résidant sur les sites historiques de sédentarisation. - Travailleurs sociaux.
Descriptif de l'action	Mise en œuvre d'un centre de ressources financé dans le cadre de la prestation de service centre social de la CAF.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des Espaces de Vie sociale sur les aires d'accueil hors Eurométropole de Strasbourg. - Mise en réseau des intervenants sociaux sur les aires d'accueil et sites de sédentarisation. - Implication des familles et participation aux actions proposées
Pilote de l'action	CD 67 Centre de ressources - CAF
Partenaires associés	Etat – CD 67- CAF – DRDJSCS – Education Nationale – EPCI – Associations
Echéancier	2018-2022
Livrables	Projet social et bilan annuel d'activités
Budget prévisionnel	CD : RH + actions d'insertion et de médiation sociale CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'espaces de vie sociale Participation des familles



THEMATIQUE 9 : INSERTION

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active et réforme les politiques d'insertion positionne le Conseil département comme responsable du dispositif et confie aux Caisses d'allocations familiales (Caf) et aux Caisses de Mutualité sociale agricole (Cmsa), comme aux départements et aux centres communaux d'action sociale, la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes (cf. article 6-1). Les Caf et Cmsa assurent par ailleurs le calcul et le paiement du Rsa. La loi garantit ainsi aux bénéficiaires du Rsa un interlocuteur privilégié pour l'accès au bénéfice de l'ensemble des prestations et une offre de service de qualité.

Pour assurer la bonne gestion du dispositif et faciliter sa mise en œuvre, deux conventions sont signées entre le Département et la CAF :

- Une convention de gestion de l'allocation du RSA dans le cadre du Code de l'action sociale des familles (L262-1 du CASF et suivants).
- Une convention d'harmonisation des contrôles RSA qui décline et articule les procédures de contrôles et de lutte contre la fraude du Conseil Départemental et de la CAF.

Le dispositif Rsa s'appuie sur un partenariat structuré entre les Conseils départementaux et les Caf.

L'efficacité des politiques de solidarité au service des usagers requiert une relation partenariale renforcée entre les acteurs qui s'incarne dans leur capacité à trouver des solutions pertinentes, efficaces et innovantes dans le respect du cadre réglementaire. La Caf et le département en étroite collaboration, veilleront à s'inscrire dans une démarche qui place l'utilisateur au cœur du dispositif. L'amélioration continue de la qualité de service constitue un objectif partagé par la Branche famille et les départements : les actions déployées par la Caf et le département doivent contribuer à simplifier les démarches des usagers, à lutter contre le non recours et obtenir un paiement juste.

Pour ce faire, l'ensemble des leviers participant à la réalisation de ces actions doivent être mobilisés : la Caf et le département s'appuieront sur les échanges de bonnes pratiques pour en optimiser l'efficacité.

Orientation 1 : Optimiser le pilotage de la gestion du RSA

Il s'agit de définir conjointement les délégations consenties par le Département à la CAF, ainsi que les instances de gouvernance et modes de « reporting », dans le cadre de la gestion de l'allocation, des contrôles, de la récupération d'indus, du traitement de la fraude, etc.

FICHE ACTION 9.1

THEMATIQUE	INSERTION
ORIENTATION	Optimiser le pilotage de la gestion du RSA
ACTION	Mettre en application la convention de gestion RSA signée en janvier 2019

Diagnostic partagé	Nécessité de révision de la convention de gestion du RSA signée en 2013 dans un cadre renouvelé de trame nationale branche Famille.
Objectifs opérationnels de l'action	Alignement du barème de remise de dette Renforcement du pilotage avec la mise en place d'une nouvelle instance Amendement Ciotti à intégrer Rétribution au forfait pour les délégations données Renforcer la prise en charge du bénéficiaire du RSA dès son entrée dans le dispositif
Publics visés	Bénéficiaires du RSA
Descriptif de l'action	<p>Les principales évolutions proposées dans le cadre du nouveau projet de convention, permettent de réaliser un saut qualitatif dans les relations partenariales, déjà fortes, entre CAF du Bas-Rhin et Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>En matière de pilotage du RSA :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un bilan annuel détaillé de la gestion de l'allocation RSA, en complément du bilan annuel de lutte contre la fraude ; - Amélioration sensible des délais de transmission entre CAF et Département (15 jours) ; ➤ <u>En matière de développement du partenariat CAF/CD :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la gouvernance en matière de gestion du RSA avec la création d'un Comité de pilotage départemental, appuyé par un comité de suivi technique, chargés de définir, d'arrêter, de mettre en œuvre et d'évaluer un programme annuel de travail entre CAF et Département du Bas-Rhin (pensé sur le mode projet). <p>Expérimenter des dispositifs de réduction des délais entre l'ouverture des droits au RSA et la contractualisation pour des publics ciblés ou sur certains territoires.</p> <p>Par ailleurs, l'expérimentation de la Médiation préalable obligatoire (MPO) a été l'occasion d'un travail partenarial et de co-construction fort, aboutissant à la création d'une commission chargée d'instruire l'ensemble des dossiers soumis à la médiation ainsi qu'à la mise en œuvre d'une</p>



	<p>procédure et de courriers communs.</p> <p>Sur ce point, la CAF du Bas-Rhin a également invité le Département à participer à un réseau des Médiateurs élargi.</p>
Résultats attendus	Cadrage précis et formalisé des activités et tâches réalisées par chacun des deux partenaires (délégations) pour assurer une gestion efficiente du RSA.
Pilote de l'action	CAF et CD, de manière concertée
Partenaires associés	Néant
Echéancier	Mise en œuvre à la signature de la convention
Livrables	Compte rendu et relevé de décision des instances de pilotage
Budget prévisionnel	<p>CD : Néant</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	Evaluation annuelle au sein d'un comité de pilotage dédié se réunissant le dernier trimestre de l'année de référence (prévu dans la convention)

FICHE ACTION 9.2

THEMATIQUE	INSERTION
ORIENTATION	Optimiser le pilotage de la gestion du RSA
ACTION	Renforcer la complémentarité CAF/CD en matière de contrôle et de contentieux du RSA

Diagnostic partagé	<p>La CAF et le CD déploient chacun un plan de contrôle des bénéficiaires du RSA. Pour la CAF, ce plan s'inscrit dans un cadre national tant au niveau des objectifs de contrôle que des outils de fouille de données (datamining) permettant la sélection des dossiers contrôlés.</p> <p>Il est à noter que le CD a renforcé récemment ses ressources dédiées au contrôle.</p> <p>CAF et CD poursuivent le même objectif de paiement du juste droit.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les contrôles Caf et CD afin d'augmenter le champ des contrôles et d'éviter les doublons. - Renforcer la délégation donnée à la Caf en matière de qualification et de sanction de la fraude. - Optimiser les échanges d'informations entre le CD et la CAF en vue de réduire les délais de réponse et de permettre une comptabilisation des échanges. - Mettre en place et faire vivre le dispositif de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) expérimenté dans notre département depuis le 1^{er} avril 2018.
Publics visés	Bénéficiaires du RSA
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Une convention de coordination des contrôles a été signée en février 2017. Il s'agit désormais de la mettre en œuvre et d'en faire une évaluation annuelle, à l'occasion de la rédaction du bilan conjoint de contrôle du RSA. - La Caf a compétence pour qualifier de fraude et décider de la sanction à appliquer pour tous les dossiers que ces derniers comportent un préjudice mixte (RSA et PF) ou un préjudice RSA seul. En contrepartie de cet élargissement de la délégation donnée, le CD participera désormais systématiquement à la commission administrative fraude de la Caf qui se réunit tous les 15 jours. - La Caf et le CD souhaitent mettre en place des « trames normées » de demande de renseignements du CD vers la Caf permettant de les identifier à l'arrivée et souhaitent définir un circuit dédié de transmission au bon interlocuteur Caf en fonction de la nature de la demande. - Une commission mixte chargée d'analyser mensuellement les dossiers de médiation préalable a été créée. Elle s'est réunie pour la première fois en mai 2018. Elle a pour mission d'étudier le dossier globalement et de proposer une solution unique et concertée au médiateur. La Caf et le

	CD participeront ensemble ou de manière coordonnée aux différentes instances d'évaluation de l'expérimentation.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération renforcée dans tous les domaines de gestion du RSA afin que chaque acteur joue pleinement le rôle qui lui est dévolu. - Optimiser les résultats des contrôles par un ciblage plus fin et une meilleure répartition. - Eviter les doubles sanctions pour les dossiers fraude. - Optimiser les échanges d'informations pour faciliter la gestion des dossiers et réduire les délais de traitement (gestion des recours notamment).
Pilote de l'action	CAF et CD, de manière concertée
Partenaires associés	Délégués des défenseurs des droits pour la MPO Tribunaux (correctionnel et administratif)
Echéancier	A définir
Livrables	Bilan annuel conjoint du contrôle et de la lutte contre la fraude au RSA. Bilans intermédiaires et final du dispositif de médiation préalable obligatoire
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de double contrôle d'un même bénéficiaire - Participation systématique du CD aux commissions fraude - Respect du délai de transmission des données dès lors que la demande a été faite selon le bon formulaire - Nombre de commissions mixtes MPO

THEMATIQUE 10 : HANDICAP

La situation de handicap vient impacter la vie des personnes et les places parfois dans des situations difficiles.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la loi du **11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** qui amorce une véritable refonte de la politique du handicap en France introduit le concept d'inclusion et apporte des évolutions fondamentales en matière de :

- Droit à compensation, via une série de compensation en nature et financières, dont la PCH, l'AAH, l'AAEH et ses compléments ;
- Scolarité, avec la reconnaissance pour tout enfant handicapé du droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile ;
- Emploi : la loi handicap réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés, renforce les sanctions, crée des incitations ;
- Accessibilité : la loi crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans ;
- Guichet unique, via la création dans chaque département d'une Maison départementale des personnes handicapées.

Si le cadre législatif et réglementaire sur le Handicap est posé, il n'en n'est pas moins complexe et génère trop de fonctionnements en silo. L'accès au droit reste inégalitaire pour les adultes et enfants en situation de handicap.

L'action de la Caf du Bas-Rhin et de la MDPH vise à mieux anticiper, accompagner et orienter le public en situation de handicap afin de simplifier certains cheminements administratifs complexes ou socialement délicats et de garantir l'accès au droit en prenant en compte le projet de vie de la personne.

Orientation 1 : Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap

Pour ce faire il est important de formaliser et organiser nos offres de service de manière efficiente afin de proposer le contact le plus approprié entre nos différentes institutions et les usagers avec pour objectifs de :

- Favoriser l'accès aux droits en simplifiant les démarches des allocataires et en réduisant les délais.
- Accompagner les situations les plus complexes afin de leur proposer un parcours spécifiquement adapté à leurs besoins, prenant appui notamment sur un accompagnement personnalisé en accueil physique.
- Générer des gains de productivité grâce à une réduction du volume de contacts inutiles, des incivilités ou des situations de détresse.
- Réduire les erreurs à incidence financière, et notamment les risques d'indus ou de suspension des droits.

Orientation 2 : Développer et améliorer les services rendus aux personnes confrontées à une situation de handicap

Pour ce faire, il est proposé de formaliser des échanges réguliers visant à faire le point sur les circuits, le bon fonctionnement des échanges Caf/MDPH, la qualité du service rendu aux allocataires,...

FICHE ACTION 10.1

THEMATIQUE	HANDICAP
ORIENTATION	Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap
ACTION	Optimiser les processus de gestion afin de parvenir à une réduction notable des délais pour les allocataires

Diagnostic partagé	<p>Bien qu'en nette amélioration, les délais entre le dépôt de la demande et le premier paiement du droit restent trop élevés pour les demandeurs qui sont parfois obligés d'avoir recours au RSA le temps de l'instruction du dossier d'AAH. L'absence d'interopérabilité entre les SI CAF et MDPH nécessite des échanges papier qui comportent par nature davantage de risques de perte, de complétude partielle ou de mauvais report de données.</p> <p>Le circuit CAF / MDPH n'est pas suffisamment lisible pour les demandeurs qui ne sollicitent pas toujours le bon interlocuteur et ont le sentiment d'être « baladés » entre la Caf et la MDPH. ex : l'accord CDAPH ne signifie pas que le droit va être ouvert, la Caf doit encore faire l'étude des conditions administratives.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<p>Réduire les délais entre la décision CDAPH et le premier paiement du droit.</p> <p>Réduire les sollicitations non justifiées des demandeurs.</p>
Publics visés	Demandeurs AAH ou AEEH, primo demandeurs ou renouvellements
Descriptif de l'action	<p>Associer la MDPH à la construction d'un parcours « allocataire confronté au handicap » : formalisation des démarches de l'allocataire et de l'offre de service Caf, MDPH et partenaires en fonction de sa situation et de son besoin réel.</p> <p>Renforcer l'info et la communication : travailler sur nos supports respectifs et faire de nouveaux supports communs.</p> <p>Organiser des séances d'informations collectives à destination des partenaires sur les CGOD en matière de Handicap, les évolutions législatives et les circuits, ex : 1fois/an en présentiel ou via la newsletter.</p> <p>Associer la Caf au programme de rendez-vous saisonniers partenaires organisé par la MSPH.</p> <p>Développer une offre de visio guichet entre opérateurs et à terme avec allocataire/bénéficiaire.</p> <p>Travailler un plan de communication à destination des familles ex : rappel des échéances dans le cadre des renouvellements via sms et mail par la Caf, voire via la nouvelle application de</p>

	<p>la MdpH (rappels de rendez-vous projet Myosotis).</p> <p>Mettre en place une action de formation commune vers nos collaborateurs pour permettre une prise en charge adaptée de ce public présentant des spécificités.</p> <p>S'inscrire dans la démarche S3A de la MDPH : Accueil, Accompagnement et Accessibilité.</p>
Résultats attendus	Amélioration de la qualité du service rendu aux bénéficiaires
Pilote de l'action	CAF
Partenaires associés	Partenaires du champ du handicap
Echéancier	A définir dans le délai de la convention
Livrables	Parcours « allocataire confronté au handicap », supports de communication communs, organisation de séances d'information collectives
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des livrables

FICHE ACTION 10.2

THEMATIQUE	HANDICAP
ORIENTATION	Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap
ACTION	Mettre en place les relations dématérialisées Caf - MDPH
Diagnostic partagé	Les échanges entre la Caf et la MDPH sont principalement papier. Le circuit est complexe en soi car les formulaires de demande ne sont pas spécifiques aux prestations versées par les CAF, les demandes ne sont transmises à la Caf qu'après la décision d'accord de la CDAPH. Il arrive fréquemment que la CAF réceptionne bien l'accord mais n'ait pas la demande ou l'inverse.
Objectifs opérationnels de l'action	Mettre en place toutes les évolutions informatiques nécessaires aux échanges dématérialisés
Publics visés	Usagers de la MDPH
Descriptif de l'action	<p><u>1^{ère} étape</u> : Implantation du nouvel outil informatique métier SI des MDPH et mise en place d'une nouvelle organisation interne : septembre 2019. La CAF pourra être associée à l'avancement du projet en participant au groupe de travail « accompagnement au changement ».</p> <p><u>2^{ème} étape</u> : Mise en place de la numérisation des flux en entrée : démarrage 1^{er} semestre 2020, environ trois ans de projet.</p> <p><u>3^{ème} étape</u> : amélioration de la communication avec les usagers : mise en place d'un portail usagers avec mise en ligne du formulaire de demande, au premier semestre 2020 ; refonte du site web du CD67 et mise à jour des pages de la MDPH.</p> <p>CAF et MDPH travailleront de concert pour adapter en permanence l'organisation et les échanges entre les deux structures afin de garantir un service de qualité aux bénéficiaires pendant toute la durée des projets (voir également fiche 1.3.) sans dégradation de la qualité de service.</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre effective sans détérioration du service aux allocataires
Pilote de l'action	MDPH
Partenaires associés	Membres de la gouvernance de la MDPH
Echéancier	Selon le calendrier décrit ci-dessus dans la partie « descriptif de l'action de la fiche »
Livrables	Nouvelle organisation en place, numérisation des flux effective, portail usager effectif, mise à jour du site web du CD67
Budget prévisionnel	CD : Crédits CD alloués au SI MDPH CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.



Indicateurs d'évaluation	Réalisation des livrables
---------------------------------	---------------------------

FICHE ACTION 10.3

THEMATIQUE	HANDICAP
ORIENTATION	Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap
ACTION	Rénover le pilotage du partenariat CAF / MDPH
Diagnostic partagé	Des échanges ponctuels ont lieu entre les équipes pour aborder des questions techniques ou démêler des dossiers complexes, mais il n'existe pas de rencontres régulières ni d'instances de pilotage de ce partenariat.
Objectifs opérationnels de l'action	Echanges réguliers visant à faire le point sur les circuits, le bon fonctionnement des échanges Caf / MDPH, la qualité du service rendu aux allocataires, etc.
Publics visés	Collaborateurs CAF et MDPH
Descriptif de l'action	Mise en place d'un comité de pilotage Mise en place de comités techniques réguliers Faire un bilan annuel
Résultats attendus	Renforcer la connaissance réciproque et fluidifier le partenariat
Pilote de l'action	CAF/MDPH
Partenaires associés	/
Echéancier	A compter de la signature de la convention
Livrables	Réunions – comptes rendus
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des livrables

FICHE ACTION 10.4

THEMATIQUE	HANDICAP
ORIENTATION	Développer et améliorer les services rendus aux personnes confrontées à une situation de handicap
ACTION	Renforcer le partenariat au service des parents et enfants en situation de handicap

Diagnostic partagé	Fort besoin d'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents. Peu de places en structures d'accueil du jeune enfant, chez les assistants maternels et en ALSH.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir aux modalités d'un soutien accru aux structures petite enfance et accueils de loisirs qui s'engagent davantage dans l'accueil d'enfants en situation de handicap. - Envisager une forme innovante de partenariat pour répondre aux besoins des publics concernés (parcours de vie,...). - Consolider l'action des Centres de ressources handicap enfance et jeunesse.
Publics visés	Enfants et jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents, professionnels du secteur (structures, Amat, collectivités locales) et parents des autres enfants
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les enjeux et modalités d'un partenariat renforcé sur le champ du handicap dans une logique de parcours de l'enfant ; - Accompagner le développement de l'offre du centre de ressources petite enfance et de ses antennes territoriales ; - Consolider l'offre de l'espace ressources loisirs en mobilisant des partenariats complémentaires et en conduisant une action de communication ; - Favoriser / soutenir l'émergence d'actions innovantes en matière de handicap ; - Favoriser l'ouverture des jeunes au public de personnes en situation de handicap (politiques d'éducation, services civiques,...) ; - Contribution de la Caf au schéma départemental de l'autonomie du Département 67 ;

	- Mobiliser le bonus handicap Eaje de la nouvelle COG de la branche Famille à partir de 5 % d'enfants handicapés accueillis.
Résultats attendus	Développement effectif de l'accueil des enfants et des jeunes dans les structures petite enfance, chez les Assistants maternels et en ALSH
Pilote de l'action	Département du Bas-Rhin
Partenaires associés	Caf, État, partenaires associatifs, communautés des communes, mairies,...
Echéancier	A compter de 2019
Livrables	Sans objet
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'antennes des centres de ressources - augmentation de la fréquentation des enfants et jeunes en situation de handicap - nombre d'actions de communication financées dans le cadre du Contrat enfance jeunesse du Département 67



THEMATIQUE 11 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil départemental est associé aux quelques instances locales de pilotage en matière d'animation de la vie sociale organisées par la Caf du Bas-Rhin (comités de pilotage territoriaux, réunion annuelle des centres sociaux ou espaces de vie sociale,...) en sa qualité de financeur délivrant les agréments.

Les interactions se situent également au plan technique, entre services sur des sujets définis bien souvent par l'actualité.

La précédente convention n'a pas permis d'avancée significative en la matière.

Orientation 1 : Pilotage

L'essentiel de l'enjeu identifié porte sur le pilotage de l'animation de la vie sociale sur le territoire départemental, en l'absence actuelle d'instance de pilotage dédiée bien que le schéma départemental de l'animation de la vie sociale en porte l'ambition.

Orientation 2 : Consolidation de l'offre

L'enjeu fort de la consolidation des centres sociaux prend appui sur deux axes :

- La poursuite de la démarche de sécurisation des centres sociaux initiée par la Caf du Bas-Rhin avec ses partenaires ;
- La montée en activité du centre social « gens du voyage » porté par le Département 67.

FICHE ACTION 11.1

THEMATIQUE	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
ORIENTATION	Améliorer le pilotage de l'animation de la vie sociale en favorisant une vision partagée dans le cadre du Schéma d'animation de la vie sociale
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et structurer le pilotage des centres sociaux et espaces de vie sociale ; - Veiller à la coordination et la coopération des acteurs de l'animation de la vie sociale sur un même territoire en incitant à la convergence des projets ; - Appuyer la participation des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sociaux soutenus.

Diagnostic partagé	Une participation conjointe aux comités de pilotage de l'animation de la vie sociale sur quelques territoires mais sans vision d'ensemble partagée, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - la complémentarité territoriale de l'offre - et la place donnée aux habitants
Objectifs opérationnels de l'action	Instaurer un Comité de pilotage départemental de l'animation de la vie sociale
Publics visés	Financeurs et parties prenantes
Descriptif de l'action	La Caf du Bas-Rhin dans le cadre de son Schéma d'animation de la vie sociale (intégré dès 2019 dans le Schéma départemental des services aux familles) poursuit l'objectif de mettre en place une instance de pilotage de l'animation de la vie sociale à l'échelle départementale réunissant l'ensemble des parties prenantes. Le Département 67 est invité à contribuer à sa mise en œuvre et à y participer.
Résultats attendus	Installation du Comité de pilotage en 2019 avec définition du mode de gouvernance
Pilote de l'action	Caf du Bas-Rhin eu égard à sa délivrance des agréments
Partenaires associés	Conseil départemental, État, représentants des collectivités
Echéancier	2019 : installation du Comité de pilotage, 2020-2022 : réunions annuelles du Comité de pilotage
Livrables	Comptes rendus d'installation et des séances
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Installation effective du Comité de pilotage et ajustements du fonctionnement du comité de pilotage au fil de l'eau

FICHE ACTION 11.2

THEMATIQUE	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
ORIENTATION	Consolider et professionnaliser l'offre d'animation de la vie sociale
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la démarche globale de sécurisation des centres sociaux en partenariat avec la Fédération des Centres sociaux ; - Accompagner la préfiguration du centre social Conseil départemental dédié aux gens du voyage hors Eurométropole.
Diagnostic partagé	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés récurrentes rencontrées par les centres sociaux dans la gouvernance, la sécurisation des données financières et informatiques ont conduit la Caf 67 avec ses partenaires financeurs à déployer une démarche de « sécurisation » confiée à la FDCSC 67. - Pour mailler l'offre d'animation de vie sociale en direction des aires d'accueil des gens du voyage, la Caf du Bas-Rhin a agréé un centre social « gens du voyage » porté par le Conseil départemental.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre en lien avec la FDCSC le déploiement de la démarche de sécurisation de la gouvernance, des données financières et informatiques auprès des centres sociaux. - Développer un partenariat structuré pour accompagner le centre social départemental « Gens du voyage ».
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> - Centres sociaux, - Evs situés sur les aires d'accueil des gens du voyage et « gens du voyage » eux-mêmes
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la démarche de sécurisation auprès des centres sociaux, ajustements au regard des actions engagées, essaimage progressif auprès des autres acteurs (Espaces de vie sociale notamment). - Mettre en place une comitologie de nature à accompagner la montée en activité du centre social et son articulation avec les EVS dédiés.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche effective de sécurisation pluriannuelle - Un centre social « gens du voyage » fonctionnel
Pilote de l'action	Caf du Bas-Rhin
Partenaires associés	Conseil départemental, FDCSC 67, Espaces de vie sociale sur les aires d'accueil des gens du voyage
Echéancier	En continu
Livrables	Planification des deux démarches
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.



Indicateurs d'évaluation	Indicateur de réalisation : mise en œuvre de la comitologie
---------------------------------	---



THEMATIQUE 12 : ACCES AUX DROITS

La lutte contre le non recours est un enjeu de l'ensemble des pouvoirs publics. Les actions de repérage et d'accompagnement des personnes concernées par une difficulté d'accès aux droits constituent notamment un des axes forts de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF.

Les causes du non recours peuvent tout aussi bien recouvrir la méconnaissance d'un droit existant, la peur ou la perception d'une pénibilité associée à ce droit qui démotive la personne ou la difficulté à faire des démarches à différentes étapes de l'accès aux droits. Pour être efficace, la lutte contre le non recours consiste alors autant à travailler la communication et la diffusion des informations au public de manière précise et adaptée à ses besoins qu'à mettre en place des circuits de traitement des demandes facilités et allégés.

Orientation 1 : Lutte contre le non recours

Selon le rapport de France Stratégie remis au gouvernement sur le numérique, 14 millions de personnes n'ont que peu, voire pas du tout, la maîtrise des outils numériques. La grande majorité d'entre elles ne sont pas internautes. Dans un contexte de numérisation croissante des activités du quotidien, cela constitue un facteur d'exclusion et complexifie l'accès aux droits. Le Département et la Caf souhaitent mener un partenariat constructif dans ce domaine.

Il est précisé que cette thématique est en pleine mutation. L'Etat a lancé un appel à projets « Hubs France Connectée » pour encourager la coordination des projets d'inclusion numérique dans les territoires et pérenniser la filière de la médiation et de l'inclusion numériques. Pour accélérer la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire, la Banque des Territoires, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé du Numérique, s'associent pour faire émerger une dizaine de « Hubs France Connectée ». Ces hubs sont des structures intermédiaires destinées à fournir un appui aux acteurs de la médiation et de l'inclusion numériques et leur permettre d'offrir des services de qualité à la hauteur des besoins de l'ensemble des citoyens. Emmaüs Connect s'est porté candidat pour couvrir le territoire Alsacien. Le Département du Bas-Rhin et le Haut-Rhin entendent s'engager dans ce dispositif et soutenir cette candidature. La présence de la CAF dans la gouvernance de ce projet sera sollicitée si la candidature d'Emmaüs Connect venait à être retenue.

Orientation 2 : Inclusion numérique

L'action territoriale est un enjeu majeur pour faciliter l'accès aux droits.

Chaque territoire ayant sa dynamique démographique et sociale et son propre réseau d'acteurs, il est indispensable de développer une présence de proximité pour diffuser les offres de service public de manière adaptée.

Plus particulièrement, la localisation géographique peut entraîner des éloignements entre institutions qui freinent parfois la communication. Des temps de rencontre définis régulièrement sont donc importants pour maintenir un bon niveau de communication et de connaissance respective des missions et du fonctionnement de la Caf et du CD.

Il est à noter également que les changements fréquents dans la législation des prestations Caf doivent faire l'objet d'une communication auprès des partenaires comme le Département afin de pouvoir prémunir les équipes qui informent les habitants sur leurs droits.



De même, les organisations évoluent en permanence et les nouveautés sont à transmettre pour un travail en commun Caf /Département fluide et efficace. L'impact du numérique et les évolutions concernant la lutte contre la fraude sont deux exemples qui illustrent la nécessité de communiquer entre institutions pour offrir l'information la plus fluide et la plus juste possible aux habitants.

Orientation 3 : Fluidifier l'accès aux droits des publics les plus fragiles

Les travailleurs sociaux de la Caf et du Département sont amenés à intervenir auprès d'un même public.

Les travailleurs sociaux du Département accueillent et accompagnent les habitants qui sont en difficulté dans leur vie quotidienne et qui sollicitent une intervention sociale.

Dans le cadre du socle de travail social Caf, les travailleurs sociaux sont dans une démarche proactive et vont vers les familles qui connaissent une rupture dans leur vie quotidienne suite à un évènement spécifique (décès, séparation...).

Une meilleure coordination des interventions permettrait de garantir une meilleure lisibilité pour les usagers.

Orientation 4 : Coordination des activités de travail social

FICHE ACTION 12.1

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Lutte contre le non recours
ACTION	Repérer les situations de vie nécessitant une adaptation des informations données et un suivi de la situation

Diagnostic partagé	<p>Le non recours n'est pas la conséquence d'une situation unique.</p> <p>Ainsi le non recours qui peut toucher une personne qui travaille n'est pas généré par le même besoin que le non recours produit par la situation d'une personne sans logement.</p> <p>Recenser les situations concernées de part et d'autre permettra de proposer une offre d'information sur les droits plus précise et centrée sur les prestations utiles.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<p>Partager une connaissance commune des situations et des prestations qui génèrent proportionnellement le plus de non recours.</p> <p>L'action consiste tout d'abord à repérer les situations où les personnes rencontrent le plus de difficultés dans l'accès à leurs droits.</p> <p>Ainsi les personnes en situation d'illettrisme, les personnes sans-abris, les travailleurs en situation de précarité sont par exemple des publics pour lesquels une offre adaptée peut être proposée.</p> <p>A partir de ce travail, l'approche des besoins de ces personnes et la mise en œuvre de parcours peuvent être envisagées.</p>
Publics visés	Tout public. Recensement des non recours dans les accueils CD et CAF
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser un temps de travail pour définir le mode de recueil des situations -Analyser les types de situations concernées -Définir les groupes de publics qui nécessitent des informations et accompagnement ciblés
Résultats attendus	Augmenter la proportion de recours aux droits pour les publics qui en sont les plus éloignés
Pilote de l'action	Caf
Partenaires associés	
Echéancier	2018
Livrables	Décembre 2018
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants – Ressources internes CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Etude des droits positionnés sur des panels pour les groupes concernés

FICHE ACTION 12.2

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Lutte contre le non recours
ACTION	Mettre en place un parcours pour chacun des publics définis comme prioritaires

Diagnostic partagé	<p>Dans certaines situations, l'accès aux droits peut être plus complexe. C'est le cas par exemple pour les travailleurs en situation de précarité dont l'emploi peut être fluctuant et qui bénéficient de droits qui eux-mêmes varient en fonction de la situation.</p> <p>Pour ces situations complexes, un diagnostic global est important pour étudier tous les droits possibles. Pour être complet ce diagnostic nécessite une étude des droits aussi bien par le CD que par la Caf.</p> <p>La mise en œuvre d'un parcours va permettre de donner une cohérence aux différents services proposés à l'allocataire confronté à la situation pour l'accès à ses droits mais aussi de mutualiser le travail du CD et de la Caf en répartissant les rôles de chacun et en les positionnant à une étape logique pour la personne.</p> <p>Le parcours peut également offrir un cadre facilitant le travail des professionnels des deux institutions.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	Proposer une information ciblée et complète sur les droits modélisée pour répondre totalement à la situation rencontrée
Publics visés	Travailleurs en situation de précarité ou d'emploi fluctuant (intérim) et autres groupes définis
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -En groupe projet Caf/CD, énumérer les besoins typiques de la situation de vie concernée, du profil pour le parcours -Créer un protocole d'information et d'accompagnement rappelant l'ensemble des droits qui couvrent ce type de situation -Définir les phases d'intervention spécifiques Caf et CD -Retenir des indicateurs permettant aux professionnels du CD d'orienter directement la personne concerné vers un RDV des droits à la Caf -Retenir des indicateurs justifiant le cas échéant d'un RDV Caf CD (ex : situations complexes d'allocataires bénéficiaires du RSA et en emploi)
Résultats attendus	Optimisation des informations par l'existence d'un protocole et de RDV des droits et droits complets positionnés plus rapidement
Pilote de l'action	Caf
Partenaires associés	Pôle emploi, missions locales, acteurs dans l'emploi
Echéancier	2019
Livrables	Protocole d'information et d'accompagnement/indicateurs
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants – Ressources internes



	CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	-Durée de résolution de la situation et délais pour l'accès aux droits -Nombre de RDV des droits et impact

FICHE ACTION 12.3

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Lutte contre le non recours
ACTION	Développer des campagnes d'information pour sensibiliser certains publics sur leurs droits
Diagnostic partagé	Pour les différents publics les plus touchés par le non recours, des informations ciblées sont parfois nécessaires. L'approche directe est alors un moyen de favoriser la connaissance de certains droits et de faciliter leur mise en œuvre
Objectifs opérationnels de l'action	Permettre la connaissance de nouveaux droits ou de bonnes pratiques
Publics visés	Les publics définis comme prioritairement touchés par le non recours
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - En groupe projet Caf/CD, énumérer les besoins typiques dans les situations de vie concernées ou par rapport à une prestation en particulier - Convenir de l'information à délivrer - Organiser le mode d'approche sur une période spécifique (courrier, mail, appel sortant, SMS - exemple : projet Myosotis porté par le Département ou information collective)
Résultats attendus	Mise en œuvre de droits
Pilote de l'action	Caf
Partenaires associés	
Echéancier	2019
Livrables	Supports de communication
Budget prévisionnel	CD : A moyens constants - Ressources internes CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.
Indicateurs d'évaluation	Volume et type de droits nouveaux positionnés

FICHE ACTION 12.4

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Inclusion numérique
ACTION	Coordination des acteurs et cartographie

Diagnostic partagé	<p>La question de l'inclusion numérique est au cœur des préoccupations des politiques publiques. Deux éléments majeurs peuvent entraîner l'exclusion numérique : le manque d'accessibilité aux outils (précarité) et la non compétence.</p> <p>Les bénéfiques d'une meilleure autonomie numérique relèvent principalement de quatre grands domaines dont l'inclusion numérique.</p> <p>Les bénéfiques de l'inclusion numérique peuvent se matérialiser dans le domaine de la relation avec les services publics. La possibilité de réaliser un certain nombre de démarches administratives en ligne, plutôt qu'en accueil physique ou par téléphone, est une source puissante d'économies pour l'administration et de bénéfiques pour les usagers des services publics.</p> <p>En effet, pour les usagers, la nature des bénéfiques réside à la fois dans un meilleur accès à l'information et dans la simplification des opérations administratives.</p> <p>Internet permet d'identifier plus facilement les droits de chacun, ce qui peut notamment contribuer à la baisse de la pauvreté et des inégalités puisque le taux de non-recours aux prestations sociales comme le RSA pourrait diminuer.</p> <p>Le public en précarité est le plus exposé à l'exclusion numérique (exemple : sur 1900 personnes en difficultés d'insertion, seulement 21% des répondants déclarent avoir un abonnement mobile-<i>Emmaüs-Connect Cahiers connexions solidaires Le numérique : facteur d'exclusion ou levier d'insertion</i>).</p> <p>Le Département du Bas-Rhin a commandé une enquête au COMPAS auprès du public fréquentant les centres médico-sociaux, sur leur approche du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/3 ne bénéficie pas d'accès à internet ; - 3/4 ont déjà effectué des démarches administratives par internet mais en étant accompagné ; - Pour 40% d'entre eux, internet est une source d'inquiétude ; - 3/4 expriment le besoin d'être accompagnés ; - 89% ne connaissent les initiatives de proximité en matière d'accompagnement à internet <p>L'ensemble de ces éléments et indicateurs conduisent à la nécessité de mettre en place un accompagnement au numérique conjoint CAF-CD, auprès de nos publics pour développer une autonomie administrative.</p>
---------------------------	--

Objectifs opérationnels de l'action	Accompagner nos publics au numérique pour développer l'autonomie administrative
Publics visés	Tout public
Descriptif de l'action	<p>Deux publics doivent être visés pour assurer une efficacité de nos actions ;</p> <p>➤ Les professionnels de la CAF et du CD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de chaque acteur et son périmètre d'intervention - Développer une connaissance réciproque des acteurs et développer un langage commun autour de l'inclusion numérique - Développer une offre de formation spécifique CAF à destination des professionnels du CD <p>➤ Nos publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des publics - Mailler le territoire départemental de points d'accès numérique proposant 3 niveaux de service : accès à l'outil en autonomie, soutien ponctuel à l'utilisation de l'outil, accompagnement.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage départemental de lieux d'accès au numérique suffisant et lisible - Une offre de service adaptée et claire - Une coordination des acteurs de l'inclusion numérique
Pilote de l'action	CD
Partenaires associés	Emmaus Connect (We tech care)
Echéancier	A compter de 2019
Livrables	Lieux d'accès au numérique
Budget prévisionnel	<p>CD : En lien avec la démarche We tech care- aucun budget à ce stade</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de point d'accès</p> <p>Nombre de personnes utilisateurs</p> <p>Temps de trajet domicile/point d'accès</p>

FICHE ACTION 12.5

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Fluidifier l'accès aux droits des publics les plus fragiles
ACTION	Optimiser le circuit de gestion des situations sensibles

Diagnostic partagé	<p>Le public accueilli dans les centres médico-sociaux du Département est un public en difficulté qui nécessite d'être accompagné dans les démarches administratives. Lorsqu'un changement de situation se réalise, celle-ci peut rapidement se dégrader en raison d'un manque de compréhension de la personne des démarches à effectuer auprès de la CAF notamment, par manque de réactivité,</p> <p>Afin de réduire le nombre de situations citées ci-dessus, la mise en place d'une procédure CAF/CD spécifique pourrait éviter la précarisation des situations : suspension de droits, changement de situation familiale, absence de ressources,...</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Une réactivité dans la prise en charge des situations d'urgence - Mise en place de réponses temporaires qui évitent la rupture de droits et la dégradation des situations
Publics visés	Nos publics communs
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les situations relevant de l'urgence - Formaliser un process partagé de traitement - Communiquer auprès des professionnels CAF/CD - Évaluer annuellement le dispositif mis en place
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une diminution des situations de rupture de droits - Une meilleure connaissance réciproque des missions de chacun
Pilote de l'action	CD
Partenaires associés	
Echéancier	A compter de 2019
Livrables	Procédure de traitement
Budget prévisionnel	<p>CD : Aucun – Ressources internes</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	Nombre de situations relevant de l'urgence par nature de réponse apportées

FICHE ACTION 12.6

THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS
ORIENTATION	Coordination des activités de travail social
ACTION	Organiser des échanges réguliers entre les services sociaux
Diagnostic partagé	<p>Les travailleurs sociaux de nos deux institutions sont amenés à intervenir auprès du même public.</p> <p>Les travailleurs sociaux du Conseil Départemental accueillent et accompagnent les habitants qui sont en difficulté dans leur vie quotidienne et qui sollicitent une intervention sociale.</p> <p>Dans le cadre du socle de travail social Caf, les travailleurs sociaux sont dans une démarche proactive et vont vers les familles qui connaissent une rupture dans leur vie quotidienne suite à un évènement spécifique (décès, séparation...).</p> <p>Même si les familles rencontrées par la Caf ont rarement fait appel à un service social, il peut arriver qu'il y ait double intervention.</p> <p>Il paraît donc essentiel aux deux parties de partager les pratiques, de favoriser la coopération pour garantir une meilleure lisibilité pour les usagers.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	Organiser des temps d'échanges pour chaque UTAMS
Publics visés	Les familles concernées par les offres de travail social en Caf
Descriptif de l'action	<p>Ces échanges doivent être positionnés à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les managers des deux institutions avec a minima une rencontre annuelle - Les professionnels CD/CAF sur chaque territoire a minima deux fois par an - Les TS CD/CAF pour toutes situations rencontrées voire accompagnées dans le cadre du socle Caf
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance réciproque des missions et une culture partagée - Une complémentarité d'intervention - Une meilleure coordination pour des situations communes - Une réponse à l'utilisateur plus efficiente
Pilote de l'action	CD
Partenaires associés	
Echéancier	A compter de 2019
Livrables	Document de cadrage de la coordination des activités
Budget prévisionnel	<p>CD : Aucun – Ressources internes</p> <p>CAF : Mobilisation de moyens humains. Les engagements financiers nécessaires feront l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'administration.</p>
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des temps d'échanges



Fait à Strasbourg, le

Pour le Département du Bas-Rhin

Le Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

**Pour la Caisse d'Allocations
Familiales du Bas-Rhin**

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales du Bas-Rhin

Francis BRISBOIS